DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES DE PRODUITS (EPD)

UN GUIDE PRATIQUE POUR
LES PRODUCTEURS ACTIFS DANS
LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

B-EPD .BE

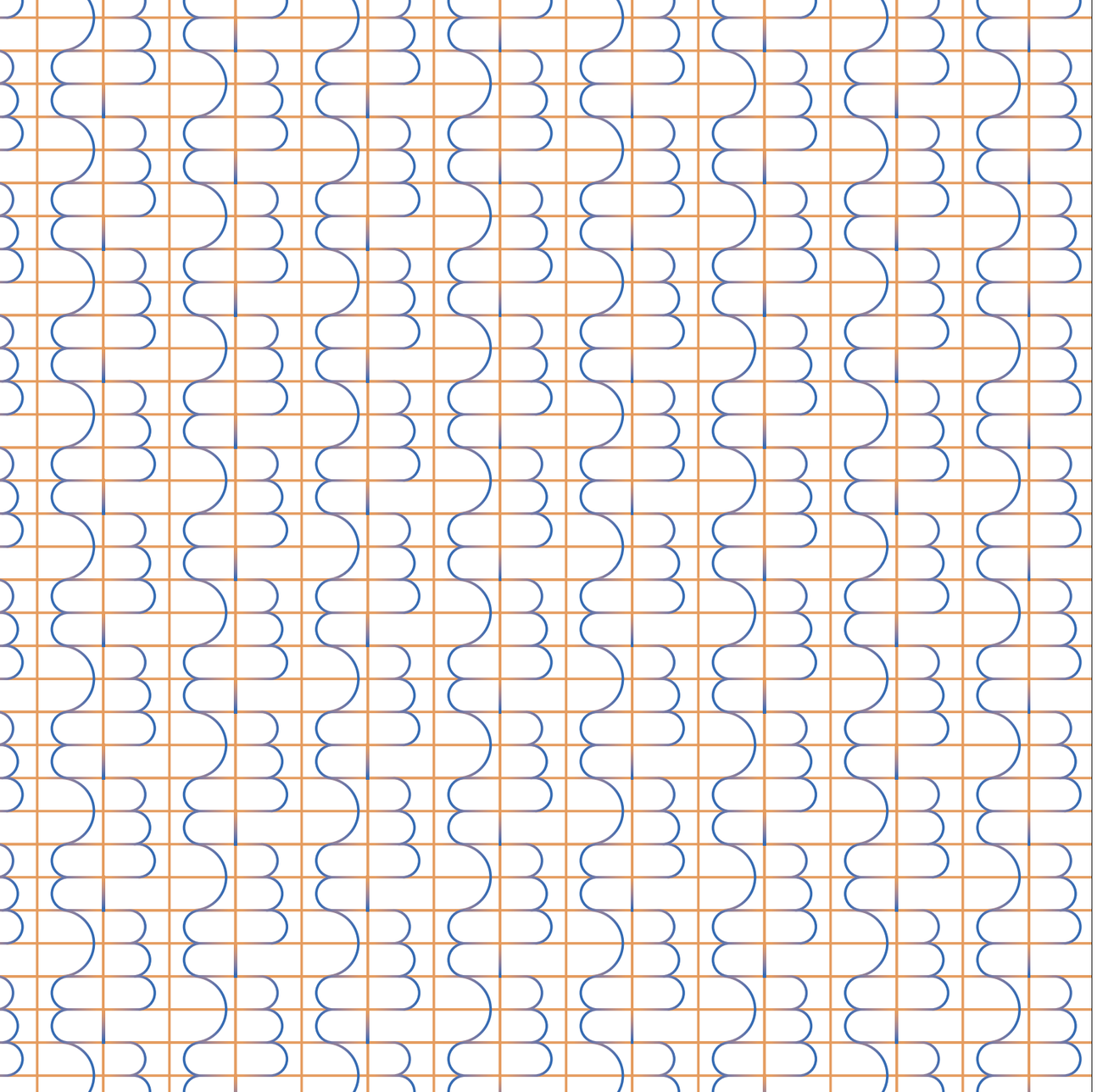

DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES DE PRODUITS (EPD)

UN GUIDE PRATIQUE POUR LES PRODUCTEURS ACTIFS DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Publication du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 6
Introduction et stratégie politique

CHAPITRE 2 9
Contexte des B-EPD

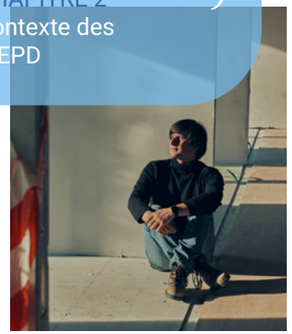

CHAPITRE 3 18
La plus-value pour votre entreprise

CHAPITRE 4 37
Votre guide B-EPD

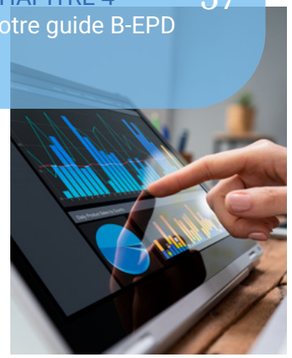

CHAPITRE 5 53
Maximiser votre B-EPD

CHAPITRE 6 77
Conclusion

1. INTRODUCTION ET STRATÉGIE POLITIQUE

Le secteur du bâtiment doit faire face à des défis majeurs. Nous voulons construire et vivre en limitant notre consommation énergétique afin de réduire notre empreinte écologique. C'est pourquoi nous voulons des bâtiments et des produits avec un faible impact sur le climat et l'environnement.

La Belgique est à la pointe dans le développement des déclarations environnementales de produits (EPD) dans le secteur de la construction, tant au niveau du cadre juridique que de la conception de programme. Les EPD sont **basées sur les analyses du cycle de vie (ACV ou life cycle assessment, LCA)**, qui constituent actuellement le meilleur outil pour évaluer l'impact environnemental d'un produit, comparer les matériaux et éviter des allégations fausses sur certains matériaux et produits. Les ACV donnent un aperçu unique du cycle de vie complexe d'un produit de construction, de l'extraction des ressources à sa fin de vie et au-delà. Au final, les EPD favorisent la diminution, dans la mesure du possible, du transfert d'impacts (le déplacement d'un impact négatif vers une autre étape du cycle en améliorant un aspect situé ailleurs dans le cycle de vie) et facilitent les calculs au niveau du produit et du bâtiment. L'ACV doit être envisagée comme un train circulant sur deux voies, une au niveau national et l'autre au niveau européen. Pour conserver leur place et obtenir un avantage concurrentiel, les entreprises doivent saisir l'opportunité de monter à bord de ce train dès maintenant.
Pourquoi ? Le nombre d'EPD et de fabricants qui les utilisent ne peut qu'augmenter. Leur montée en puissance progressive est une réponse logique à la **sensibilisation croissante du secteur de la construction à l'environnement et à la durabilité**, ainsi qu'à la **pression réglementaire pour concrétiser les objectifs climatiques nationaux et internationaux**. Les PME désireuses d'ancrer leurs activités dans le futur, en termes de durabilité et de financement, ont la possibilité de le faire en tirant profit des atouts de l'ACV et des EPD.

Les déclarations environnementales de produits (EPD) présentent de nombreux avantages pour les entrepreneurs et les fabricants. Ces avantages méritent **d'être mis en lumière** afin de bénéficier à ceux qui devraient en tirer davantage profit. C'est la raison pour laquelle ce guide existe. Son objectif est d'aider le secteur de la construction, en particulier les PME soucieuses du développement durable, à se mettre à niveau, en répondant à des questions telles que :

- Quelle est la valeur ajoutée du développement d'une EPD pour votre entreprise ?
- Que faut-il pour développer une EPD ?
- Que pouvez-vous faire avec une EPD ?

Ce guide aborde également d'autres questions pratiques, présente des témoignages d'acteurs influents dans le secteur de la construction en Belgique et se veut un mode d'emploi efficace pour vous permettre de tirer le meilleur parti des EPD, inscrire votre entreprise dans le futur et contribuer à un monde plus écologique.

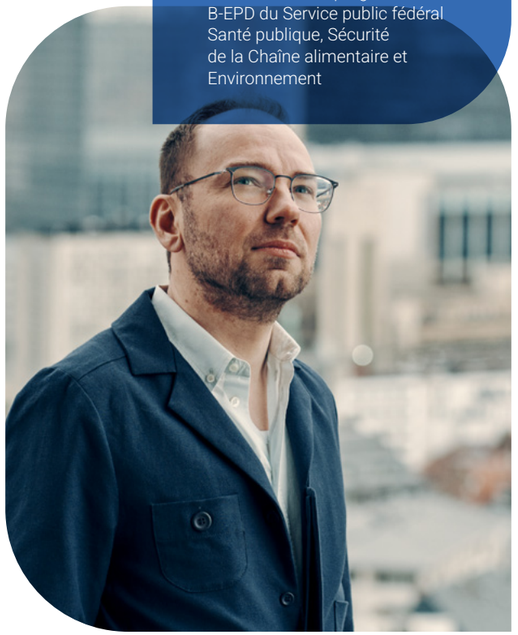

Dieter De Lathauwer,
Coordinateur du programme
B-EPD du Service public fédéral
Santé publique, Sécurité
de la Chaîne alimentaire et
Environnement

STRATÉGIE POLITIQUE

Le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (SPF Santé) est l'opérateur du programme. À cet égard, il offre un cadre aux organisations intéressées par l'élaboration d'EPD conformément à l'Arrêté royal belge relatif aux EPD. Le SPF Santé met ensuite ces EPD à disposition via une base de données nationale. Le SPF Santé donne la priorité aux objectifs suivants :

- donner aux consommateurs et aux professionnels l'accès à des informations transparentes, quantifiées, comparables et scientifiquement détaillées sur l'impact environnemental de chaque produit de construction tout au long de son cycle de vie afin de leur permettre de prendre des **décisions écologiques en connaissance de cause** ;
- identifier et utiliser les produits **les plus respectueux pour l'environnement** afin de concevoir des bâtiments plus écologiques ;
- veiller à ce que les données relatives aux produits contribuent à la réalisation **de bâtiments réversibles et caractérisés par un faible impact environnemental**, en termes de consommation d'énergie, d' émissions et de consommation de ressources ;
- S'assurer que le **contexte du bâtiment** et l'intégration dans les outils d'évaluation du bâtiment soient toujours pris en compte dans l'élaboration d'une EPD ;
- **rendre l'information accessible de manière électronique** dans la mesure du possible, sous la forme de données lisibles mais aussi de données pouvant être facilement traitées par les logiciels de construction ;
- créer des conditions de **concurrence équitables** pour tous les matériaux et produits de construction ;

- chercher à promouvoir la **protection de l'environnement** de manière proactive et ambitieuse, c'est-à-dire au-delà des mesures minimales et d'urgence ;
- donner la priorité à la société, à sa santé et à son bien-être.

Le SPF Santé est un acteur central impliqué dans les initiatives stratégiques de l'UE relatives au secteur de la construction, à l'environnement et l'ACV. Vu sa position stratégique au cœur de l'UE, la Belgique agit de manière proactive dans l'élaboration de normes dans le domaine de la construction écologique en Europe.
À ce titre, le SPF Santé :

- participe activement à la rédaction de normes européennes (CEN TC 350) ;
- préside le comité NBN E350, l'équivalent belge du CEN TC 350 ;
- gère et surveille le règlement européen sur les produits de construction Règlement (EU) 305/2011en Belgique en matière d'environnement ;
- est membre des groupe pertinents d'experts de la Commission européenne.

2. CONTEXTE DES B-EPD

EPD est l'abréviation de « **Environmental Product Declaration** » (**déclaration environnementale de produit**). Cette déclaration présente des données essentielles sur l'impact environnemental de votre produit dans un format standard et pratique. Les EPD fournissent actuellement une représentation numérique de l'impact environnemental d'un produit, ce qui explique qu'elles sont principalement utilisées dans les relations B2B. Bien qu'un label convivial, caractérisé par exemple par un score de A à D ou par une échelle de rouge à vert n'existe pas encore, un modèle similaire est en préparation. Les EPD constituent une réponse directe qui permet de couper court aux affirmations divergentes et souvent confuses sur le caractère écologique ou durable d'un produit. Voilà pour l'EPD !

Mais en quoi consiste alors une B-EPD ?

Le « B » révèle d'emblée la référence à la Belgique. Une **B-EPD** est une EPD conforme aux principes généraux du programme B-EPD du SPF Santé. Les B-EPD peuvent être établies pour les produits de construction, les peintures,

ainsi que les installations et matériaux techniques de génie civil. Ce groupe de produits relève de la catégorie générale des produits de construction et sera désigné comme tel dans la suite de ce guide.

Une EPD est donc un document vérifié de manière indépendante. Il communique de manière fiable des informations transparentes et comparables sur l'impact environnemental des produits tout au long de leur cycle de vie. Pour cartographier l'**impact environnemental global d'un produit**, différentes catégories d'impact sont prises en compte telles que le potentiel de réchauffement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, le potentiel d'acidification, le potentiel d'eutrophisation, etc.

Les B-EPD contiennent entre 20 et 30 pages d'informations sur le produit, le processus de fabrication, le ou les fabricants, ainsi que les hypothèses et les résultats de l'étude ACV.

S'il est vrai que les B-EPD sont susceptibles d'accroître la popularité des produits sur le marché, ce n'est pas leur objectif premier. En revanche, il importe qu'elles fournissent des données purement impartiales, rigoureusement étayées et quantifiées, avec des résultats de calcul basés sur des méthodes scientifiques de pointe et selon des normes européennes. Ces exigences font des B-EPD, en combinaison avec TOTEM (l'outil de calcul de l'impact environnemental des bâtiments), un instrument puissant pour les entreprises et les acheteurs. Ils donnent une vue d'ensemble du produit, de son processus de production et de son caractère durable.». Mieux encore, le format des B-EPD a été harmonisé pour faciliter la compréhension des données (cf. illustration 1).

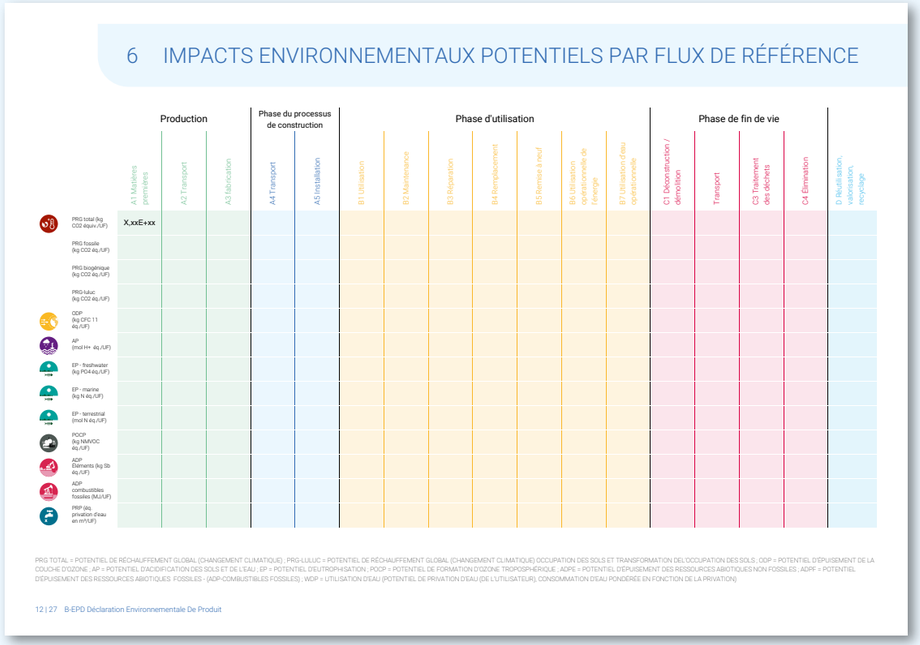

Illustration 1 : exemple de B-EPD avec page de couverture (à gauche) et tableau des indicateurs d'impact potentiel (à droite).

2.1. Normes élevées et fin du greenwashing

Le **programme B-EPD** a pris son véritable envol en 2019 et poursuit, depuis cette période, une croissance remarquable. Malgré son existence récente et la petite taille de la Belgique, il a déjà pu revendiquer une place dans l'échelon intermédiaire des programmes EPD européens. L'Allemagne et la France occupent actuellement la première place, avec les programmes EPD les plus vastes, mais ceux-ci ont été lancés il y a plus de dix ans. La Belgique rattrape rapidement son retard.

EPD selon la norme EN 15804	Opérateurs du programme européen
>1000	EPD Norvège* (2002), IBU (Allemagne, 2011), FDES (France, 2011)
Entre 100 et 500	BRE (UK, 2015), MRPI (NL, 2004), ITB (Pologne), Global EPD (Espagne, 2013), EPD Italie, **B-EPD ****
< 100	EPD Danemark, Bau EPD (Autriche), RTS Finlande, Slovénie, Portugal, etc.

En tant qu'opérateur du programme, le SPF Santé se base sur la norme NBN EN ISO 14025 et EN 15804 relative aux déclarations environnementales des produits. Son objectif consiste à fournir aux parties intéressées un cadre pour l'élaboration d'EPD conformes à l'Arrêté royal concerné et à les rendre accessibles en ligne.

Cet accès est formalisé dans l'Arrêté royal sur les Messages environnementaux, qui prévoit une base de données EPD fédérale belge accessible au public, où les parties prenantes peuvent enregistrer leurs données et trouver celles des autres produits. La Belgique a mis un point d'honneur à offrir au secteur du bâtiment des outils accessibles et transparents qui accélèrent l'écologisation du secteur tout en évitant le piège typique du greenwashing.

Pour éviter le greenwashing, les informations déclarées dans une B-EPD sont basées sur l'**analyse du cycle de vie** (ACV). Les ACV évaluent l'**impact environnemental global d'un produit** tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières aux processus de fabrication, l'installation sur site / les processus de construction, l'utilisation, la démolition ainsi que toutes les étapes du transport et le traitement en fin de vie, y compris la réutilisation et le recyclage (cf. illustration 2). Les experts ACV sont chargés de réaliser une analyse approfondie et de rédiger le rapport correspondant pour justifier une EPD. Il en résulte des données extrêmement fiables qui peuvent renforcer la crédibilité d'une marque et conduire à une amélioration environnementale continue.

* Le programme EPD de la Norvège compte plus de 1 000 EPD, avec un champ d'application qui dépasse les produits de construction. Il inclut le mobilier, les emballages, les produits chimiques, etc.
** Les chiffres du programme B-EPD comprennent le total des EPD publiées et à venir.
Source : Site web d'Ecoplatform, dd. janvier 2021, créé par J. Anderson.

EN 15804 est la norme EPD développée par CEN TC 350, le comité européen pour la durabilité des travaux de construction. Cette norme européenne fournit les règles régissant les catégories de produits de construction. Elle apporte une structure garantissant que toutes les EPD des produits, des services et des processus de construction sont calculées, vérifiées et présentées de manière harmonisée (EN 15804:2012+A2:2019).

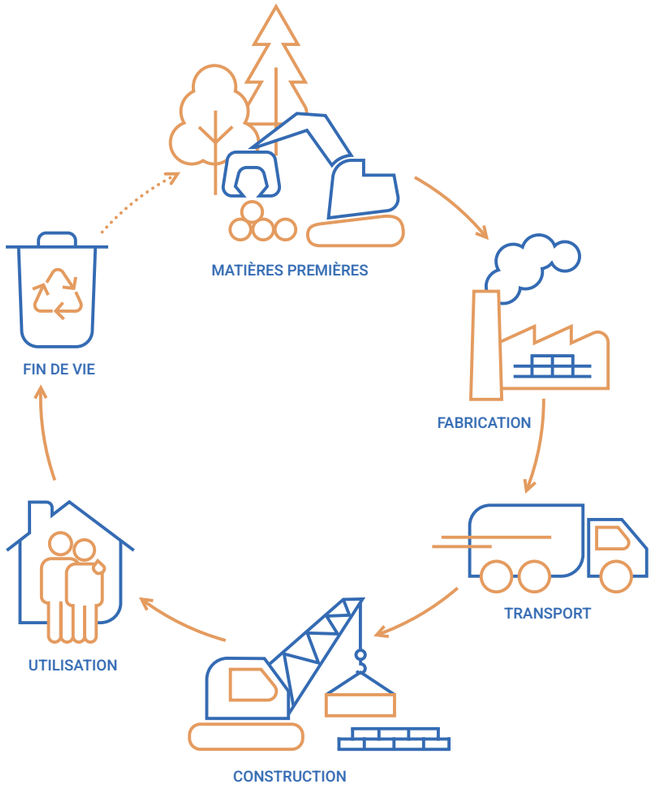

Illustration 2 : les ACV évaluent l'ensemble du cycle de vie des matériaux de construction, de l'extraction des matières premières à la valorisation des déchets.

L'EPD peut être enregistrée de manière centralisée dans la base de données pour un accès rapide et facile.
Mais à quels produits s'applique le programme B-EPD ?

Champs d'application et historique du programme

Concrètement, le programme EPD s'applique à tout produit de construction vendu en Belgique ou destiné à être utilisé dans des bâtiments belges. Les règles de base sont largement fondées sur les normes internationales (ISO 14040, ISO 14044, ISO 14025) et sur celles du comité de normalisation de l'UE CEN TC 350 - Durabilité des ouvrages de construction (EN 15804:2014+A2:2019).

À ce jour, les B-EPD couvrent des matériaux tels que *l'argile expansée, les tuiles, les briques, les matériaux d'isolation, la pierre naturelle, les fenêtres, les membranes de toiture, le fibrociment, le béton, les éléments en béton préfabriqué, les huiles pour la protection du bois et les éléments de structure en bois.*

Étant donné que les programmes EPD de la France (FDES) et de l'Allemagne (IBU) englobent respectivement plus de 1 000 matériaux, l'éventail des catégories de produits belges est susceptible de s'étendre à l'avenir.

Ces dernières années, le nombre de B-EPD élaborées et publiées a augmenté rapidement. Vous trouverez un aperçu actualisé sur www.b-epd.be. Plusieurs grandes entreprises de construction et fabricants belges ainsi qu'un nombre important de PME belges sont de véritables pionniers dans le domaine des EPD et de la certification de durabilité. Au-delà de leur soutien au programme, plusieurs d'entre eux ont déjà publié des B-EPD pour leurs produits.

Isover, Recticel, SVK, Isoproc, Reynaers, Wienerberger, la Fédération belge de la brique, Foamglas, Unilin, IsoHemp, Menuiserie Riche, Stabilame, Muylle-Facon, VestaEco, Natura Mater, la fédération belge du ciment Febelcem, l'Association Belgo-Luxembourgeoise de Gypse, la fédération du beton préfabriqué FEBE, la fédération du beton prêt à l'emploi Fedbeton, Etex, Interalu, Isomo, Office Economique de la Wallonie, Pierres et Marbres de Wallonie, Willemen Infra, Rockwool et Dragopaint...

2.2. Intégration de TOTEM

Les B-EPD peuvent être intégrés directement dans TOTEM *(Tool to Optimise the Total Environmental Impact of Materials)*, l'outil unique d'évaluation des bâtiments en Belgique. L'OVAM, Bruxelles Environnement et le Service public de Wallonie, les représentants des trois régions belges, ont développé TOTEM pour évaluer la performance environnementale des bâtiments et des éléments de construction en 2018. TOTEM a pour vocation finale d'objectiver et de réduire considérablement l'impact du secteur de la construction sur l'environnement.

Ces trois régions recommandent aux architectes d'utiliser TOTEM, non seulement parce que cet outil fédère les efforts belges pour rendre le secteur de la construction plus

totem

“ Déclarer un produit dans une B-EPD et faciliter son utilisation dans TOTEM contribue significativement à l'effort collectif nécessaire permettant au secteur de la construction de mieux respecter l'environnement et, par conséquent, les générations futures. Les architectes sont enthousiastes à l'idée d'intégrer les critères environnementaux dès la conception. Ils apprécient de pouvoir compléter TOTEM avec des données spécifiques des marques, délivrées par les fabricants de produits. Cette perspective leur donne l'opportunité de de valoriser leurs projets reposant sur des données propres à la Belgique. ”

— Sophie Bronchart,
Gestionnaire de projet à Bruxelles Environnement,
au nom des trois autorités régionales qui régissent TOTEM.

écologique, mais aussi parce qu'il leur fournit les moyens d'évaluer les produits dans le contexte approprié. Les éléments et produits de construction sont répertoriés dans TOTEM en fonction de leur performance environnementale. Or, jusqu'à récemment, cette performance se fondait sur des données génériques par défaut. L'arrivée des données spécifiques B-EPD dans TOTEM est un avantage considérable pour le secteur belge de la construction car elles lui permettent de mieux refléter la réalité spécifique du secteur. Ces données évaluent avec plus de précision l'impact environnemental lié à la construction et donnent aux entreprises l'opportunité de mesurer leurs performances par rapport à la concurrence. Étant donné la reconnaissance croissante de TOTEM au sein de la communauté belge de la construction, sa compatibilité avec les B-EPD a un potentiel considérable pour renforcer leur pertinence et leur popularité sur le marché belge.

Toutefois, utiliser les B-EPD dans TOTEM offre des avantages qui dépassent les frontières belges. **Pourquoi ?** Parce que TOTEM est un instrument reconnu pour l'obtention de la certification BREEAM. BREEAM est une méthode internationale d'évaluation de la durabilité, qui peut être utilisée pour la planification de projets directeurs, les infrastructures et les bâtiments. Les résultats de TOTEM peuvent, en effet, être utilisés comme preuve pour la « catégorie matériaux ».

Outre BREEAM, les systèmes de certification tels que LEED et DGNB attribuent également des crédits supplémentaires pour l'utilisation de produits de construction accompagnés d'une EPD. Il s'agit d'un moyen facile et rentable pour obtenir des crédits supplémentaires dans les systèmes de certification des bâtiments durables.

BREEAM, LEED et DGNB sont tous reconnus comme tels au niveau international. Compte tenu de ces systèmes de certification, les B-EPD sont le moyen par excellence de commercialiser des produits écologiques et de participer avec succès à des marchés publics écologiques.

Les tours 1 et 2 du World Trade Center bruxellois seront entièrement rénovées et transformées en un espace multifonctionnel ZIN, une zone conçue pour accueillir des bureaux, des logements et des services hôteliers. **Ce projet a placé la barre haut en appliquant les principes de l'économie circulaire et de la durabilité partout où c'était raisonnable et possible de le faire.**

TOTEM a été mis en avant lors de la procédure de passation de marché et le projet a également reçu un certificat BREEAM « Outstanding » pour la phase de conception.

« En tant qu'architectes investis, nous croyons que la construction durable doit reposer sur une base scientifique solide. L'ACV fournie par TOTEM est un outil inestimable dans ce contexte. L'ajout des B-EPD permettra toutefois de faire passer l'évaluation à un niveau supérieur. Nous pouvons désormais choisir des matériaux de construction en fonction de leur impact environnemental réel et intégrer des exigences de performance ACV dans nos appels d'offres. »

— Joost Declercq,
architecte et associé exécutif
chez archipelago architects

3. LA PLUS-VALUE POUR VOTRE ENTREPRISE

3.1. Avantages de la B-EPD

Créer une B-EPD pour vos produits implique plus d'administration, mais vos efforts payeront ! En quoi consiste exactement **la valeur ajoutée d'une B-EPD** ? Découvrez-la, déclinée en dix avantages :

1. Votre B-EPD est **compatible avec TOTEM**. L'accès à TOTEM améliore la visibilité de votre produit pour les concepteurs de bâtiments et les clients. Les architectes préfèrent également choisir les données spécifiques des marques générées par les EPD, car elles leur offrent une transparence et une efficacité que ne peuvent pas fournir les données génériques.

En Flandre, tous les marchés publics de construction exigent une évaluation TOTEM. Le programme B-EPD propose un enregistrement TOTEM gratuit, soit une manière simple d'inscrire votre entreprise dans le futur. Depuis son lancement en 2018, le nombre d'utilisateurs de TOTEM a augmenté de 20 % par an (cf. illustration 3). Cette croissance devrait encore s'accélérer avec l'intégration des B-EPD.

> « Les B-EPD ne peuvent qu'accentuer la pertinence de TOTEM, car elles permettent un traitement des données produits plus spécifique. En raison de la popularité croissante des matériaux durables et l'encouragement de leur l'utilisation, il ne fait aucun doute que les B-EPD joueront un rôle clé. Bouwunie espère d'ailleurs voir davantage de produits belges ayant une B-EPD dans TOTEM à l'avenir. Nous espérons que ce guide y contribuera. »
>
> — Mieke Bonnarens,
> Innovation Unit Coordinator chez Bouwunie

> « Créer une B-EPD pour les produits en béton préfabriqué et l'enregistrer dans TOTEM avec des données vérifiées par des tiers rend l'évaluation de la performance environnementale des bâtiments non seulement possible, mais aussi fiable. La mise à disposition de données transparentes sur les caractéristiques environnementales de ses produits démontre un engagement sérieux de la part du secteur du béton. Étant donné que 10 à 15 % de l'impact environnemental global des bâtiments tout au long de leur cycle de vie est imputable à ces produits, il s'agit d'une contribution significative et importante. Au fond, la transparence du fabricant de produits en béton (ou de la fédération de producteurs) est un vote de confiance en sa faveur. »
>
> — Laurent Mbumbia,
> conseiller technique chez Probeton

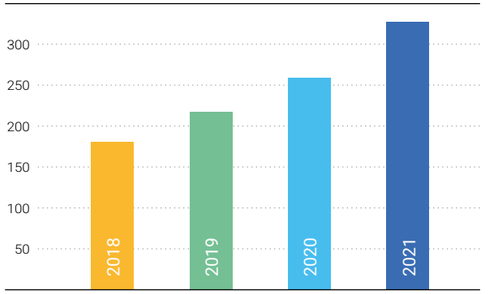

Illustration 3 : utilisateurs mensuels moyens de TOTEM, de 2018 à 2021

2. Les B-EPD sont un atout majeur pour les entrepreneurs et les architectes qui travaillent avec des **systèmes de certification ou d'évaluation de la durabilité des bâtiments** tels que GRO, BREEAM, LEED, DGNB, etc. Ces systèmes octroient des crédits de durabilité supplémentaires aux bâtiments qui mettent en œuvre des matériaux ayant une EPD. Cela incite les concepteurs, les acheteurs et les autres parties intéressées à prendre des décisions fondées sur des données environnementales crédibles et solides. En outre, les B-EPD peuvent constituer un atout important, voire une exigence, pour l'**accès aux marchés publics**.

3. Une EPD est la meilleure solution pour fournir des informations quantifiées sur l'impact environnemental de votre produit. Elle repose sur des fondements scientifiques, respecte les méthodes européennes standardisées et évalue les différentes incidences sur l'environnement (climat, pluies acides, particules, etc.) à toutes les étapes du cycle de vie (de l'extraction des matières premières et de la production au transport et à l'élimination des déchets). Les B-EPD contiennent également des informations uniques sur la **réversibilité** de votre produit, ce qui indique la facilité avec laquelle le produit peut être démantelé en fin de vie.

4. Les B-EPD sont une exigence légale pour pouvoir appliquer des messages environnementaux sur votre produit (cf. Arrêté royal belge sur les messages environnementaux).

L'Arrêté royal belge sur les messages environnementaux stipule que les allégations relatives à la **durabilité** d'un produit ou à son caractère écologique ne sont autorisées que si elles sont accompagnées d'une B-EPD publiée et si l'allégation est conforme à la norme NBN EN ISO 14021. Les risques ? Sans B-EPD, pas de marketing écologique et perte d'un segment clé du marché. L'Arrêté royal s'applique aux produits de construction vendus en Belgique ou destinés à être mis en œuvre dans les bâtiments belges. L'Arrêté royal et le programme confirment la volonté de la Belgique d'instaurer un réel changement et de tourner le dos au greenwashing.

5. Les B-EPD **distinguent** votre marque de la concurrence sur le plan de la performance environnementale. Elles sont propices à un marketing et à une image de marque résilients et persuasifs. Elles permettent de comparer votre produit à des alternatives réelles dans TOTEM grâce à des données spécifiques de la marque, donnant ainsi aux clients et aux consommateurs potentiels des preuves convaincantes de la performance de votre produit, à chaque étape du cycle de vie. La manière dont vous choisissez de présenter les B-EPD dépend de vos objectifs. Les EPD sont un excellent référentiel si vous souhaitez, par exemple, promouvoir la stratégie durable de votre marque. Compte tenu de la quantité de travail nécessaire à l'obtention d'une EPD, elles prouvent également aux clients que vous prenez la durabilité au sérieux. Toutes les B-EPD sont vérifiées par une tierce partie externe, ce qui renforce votre crédibilité sur le marché.

6. Une B-EPD donne un aperçu de la **performance environnementale globale** (forces et faiblesses) de vos produits. Cette vision sur l'ensemble du processus permet d'identifier les principaux contributeurs. L'impact environnemental le plus important de votre produit ne se situe pas toujours au moment de la production : l'expérience a démontré que les obstacles peuvent survenir à n'importe quel stade. Ils peuvent notamment être dus à un fournisseur ou à la façon dont le produit est utilisé. Les EPD permettent de les identifier et de les optimiser en conséquence.

7. Une image détaillée de l'impact environnemental d'un produit, sur son cycle de vie complet, révèle de nouvelles possibilités de moderniser et rationaliser vos processus. Vous réduisez vos **coûts** (par exemple : moins d'énergie ou de matières premières nécessaires) et votre empreinte écologique est plus faible. Si des opportunités s'offrent à vous, c'est le moyen idéal pour les repérer.

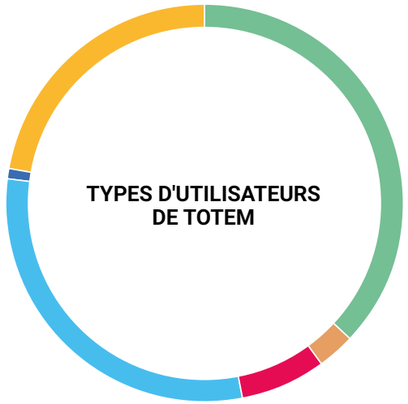

37% dessinateurs/créateurs
3% fabricants de produits de construction
7% autorités publics
30% étudiants/professeurs/chercheurs
1% entrepreneurs
22% inconnus/autres

Illustration 4 : Types d'utilisateurs de Totem (janvier 2021).

> « L'industrie du bois considère les EPD comme un fantastique outil de marketing pour ses entreprises. Les EPD objectivent les avantages environnementaux et donnent aux consommateurs un guide clair pour faire des choix plus écologiques. Elles constituent une étape clé sur la voie de l'écologisation des matériaux de construction. Environ 70 % du bois transformé finit dans la construction. À cet égard, le développement des EPD servira de tremplin à l'ensemble du secteur. »
>
> — Sophie Hugon,
> Communications Officer chez EUSTAFOR
> et à la plateforme technologique du secteur forestier.

> « Nous nous engageons à fournir à nos clients des produits et des solutions durables. Pour concrétiser cette promesse, nous améliorons constamment les performances sanitaires et environnementales de nos produits. Nous avons opté avec conviction pour les déclarations environnementales de produits (EPD), qui constituent le moyen le plus sûr et le plus transparent de publier l'impact environnemental de nos produits. C'est la seule méthodologie fondée sur la science qui permet une comparaison et une optimisation objectives au niveau du produit et du bâtiment. »
>
> — Pieter Van Laere,
> Public Affairs Managers chez Saint-Gobain Construction Products

> “ Si vous souhaitez améliorer la durabilité de votre produit tout au long de la chaîne de valeur, développer une EPD est votre meilleur atout. Les informations fournies par votre EPD facilitent la compréhension de l’empreinte environnementale de votre produit et vous donnent des recommandations claires et pratiques sur la manière de l’optimiser. Une EPD permet au secteur d’acquérir et de conserver un avantage concurrentiel lié à la durabilité et fondé sur des données scientifiques solides. ”
>
> — Carolin Spirinckx,
> Sustainable Built Environment Project Manager
> chez VITO

B-EPD et systèmes de gestion de l’environnement : les EPD s’intègrent parfaitement dans les systèmes de gestion de l’environnement (SGE), par exemple ISO 14001, EMAS ou autres directives. Les EPD permettent à votre organisation d’identifier, de contrôler, de surveiller et d’évaluer les performances environnementales en termes de cycle de vie. La disponibilité de telles données simplifie le partage des résultats B-EPD avec vos parties prenantes.

8. Les B-EPD constituent un excellent indicateur de performance pour les rapports annuels des entreprises, notamment les **rapports de durabilité**. Les données claires et complètes contenues dans les B-EPD sont bénéfiques pour la stratégie interne de durabilité de votre entreprise et facilitent l’harmonisation avec les normes européennes et internationales qui évoluent rapidement. C’est un gain de temps considérable de trouver des données lorsqu’elles sont regroupées dans un seul document.

9. Les **EPD sont un outil intelligent pour évaluer la durabilité des investissements**. Si vous avez investi des fonds supplémentaires dans une technologie de pointe pour améliorer l’efficacité de votre processus de production, une EPD attestera la réduction complémentaire de l’empreinte carbone de votre produit. Les EPD permettent d’identifier les investissements stratégiques et d’éviter les dépenses inutiles.

> “ Si nous investissons dans l’amélioration de nos activités, il est normal de vérifier l’impact que cela aura sur notre EPD. Nous considérons notre EPD comme un moyen unique de partager la manière dont nous améliorons la performance environnementale de nos produits. Et la satisfaction de nos clients, en constante augmentation, démontre le succès de cette approche. Nous faisons donc les bons investissements ! ”
>
> — Marc Bosmans,
> Circular Economy Manager chez Knauf Insulation

10. Les EPD sont indispensables pour **assurer l'avenir de votre entreprise**. Le **Green Deal** et le **Plan d'action pour l'économie circulaire de l'UE** sont l'avenir. **Êtes-vous prêt ?**

    Les ACV au niveau des produits sont un aspect essentiel du « Green Deal » de l'UE et du Plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire. Elles sont aussi largement abordées dans la révision du règlement sur les produits de construction. Les entreprises qui veulent garder une longueur d'avance doivent se tourner vers les EPD pour garantir l'avenir de leurs politiques et pratiques écologiques dans le secteur de la construction.

En un mot, les B-EPD sont l'outil idéal pour **distinguer** votre produit sur le marché, **accroître** sa **pertinence** et sa **valeur** et **optimiser ses performances en matière de durabilité**. En termes d'image, elles soulignent votre crédibilité en tant que fabricant durable. L'approche proactive et consciente de l'environnement, attestée par les B-EPD, peut être intégrée dans le développement de votre image et dans vos arguments de vente.

Par ailleurs, elles constituent une porte d'entrée pour les initiatives en matière d'environnement bâti durable. Les EPD améliorent vos scores dans les systèmes d'évaluation et de certification tels que BREEAM, LEED et DGNB, ce qui rend vos produits plus attrayants sur le plan commercial. En même temps, elles permettent un meilleur accès aux initiatives publiques. Lorsqu'elles sont intégrées dans TOTEM, les B-EPD améliorent, par exemple, la visibilité de votre produit, ce qui donne à votre marque un avantage concurrentiel dans les appels d'offres de marchés publics écologiques.

Toutefois, les avantages des B-EPD ne se limitent pas à **optimiser votre marque** ou à en **améliorer la valeur sur le marché**. Elles présentent également des avantages pratiques. Elles constituent un excellent outil pour l'ingénierie durable des produits afin d'améliorer leurs performances et leurs processus de production. L'ACV qui accompagne le processus B-EPD facilite l'analyse des points prioritaires, notamment l'identification des points faibles de l'empreinte carbone de votre produit afin que vous puissiez prendre les mesures nécessaires. Les avantages de cette méthode sont innombrables : elle vous permet d'accroître votre efficacité, de réduire vos coûts et de garantir la pérennité de votre entreprise.

« Stratégiquement parlant, le Green Deal de l'UE et le Plan d'action pour l'économie circulaire sont la voie à suivre pour le secteur de la construction. Les fabricants de produits de construction soutiennent leurs objectifs en fournissant des informations environnementales pertinentes et fiables dans leur EPD. Ce type de déclaration est l'outil adéquat car il applique la méthode de l'empreinte environnementale des produits aux caractéristiques uniques du secteur de la construction. »

— Oscar Nieto Sanz,
Ingénieur civil chez Construction Products Europe

> « Les déclarations environnementales de produits dans le secteur de la construction sont devenues incontournables pour la collecte et la communication d'un large éventail de données sur les impacts environnementaux des produits de construction. Elles posent ainsi les jalons d'une concurrence fondée sur le marché ainsi qu'une demande pour des produits basés sur la performance environnementale tout au long de leur cycle de vie. La réglementation reste toutefois le moteur le plus efficace des exigences en matière de performance environnementale. La législation du marché unique de l'UE pour les produits de construction est donc susceptible d'utiliser, à l'avenir, un système fondé sur les EPD+PEF pour les exigences de performance environnementale. Les PME actives dans le commerce transfrontalier de l'UE auront, dès lors, intérêt à maîtriser les EPD. »
>
> — Michael Neaves,
> Programme Manager chez ECOS

3.2. Les B-EPD, la norme à suivre

L'environnement bâti

Les bâtiments et la construction sont responsables de plus d'un tiers des émissions annuelles mondiales de CO_2 liées à l'énergie (cf. illustration 5). Si des progrès ont déjà été réalisés, ils restent faibles par rapport à la demande exponentielle pour des services à haut rendement énergétique et à un secteur de la construction en plein essor. Pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux de l'Accord de Paris, ce secteur doit, au niveau mondial, réduire de 30 % sa consommation d'énergie par mètre carré d'ici à 2030 (par rapport à 2015). Compte tenu de l'augmentation prévue des émissions, ce pourcentage ne sera atteint qu'avec la mise en œuvre à grande échelle des EPD et une approche fondée sur le cycle de vie.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS MONDIALES DE CO_2 LIÉES À L'ÉNERGIE

- 22% transport
- 28% immeubles
- 11% secteur de la construction
- 30% autres secteurs
- 9% autres

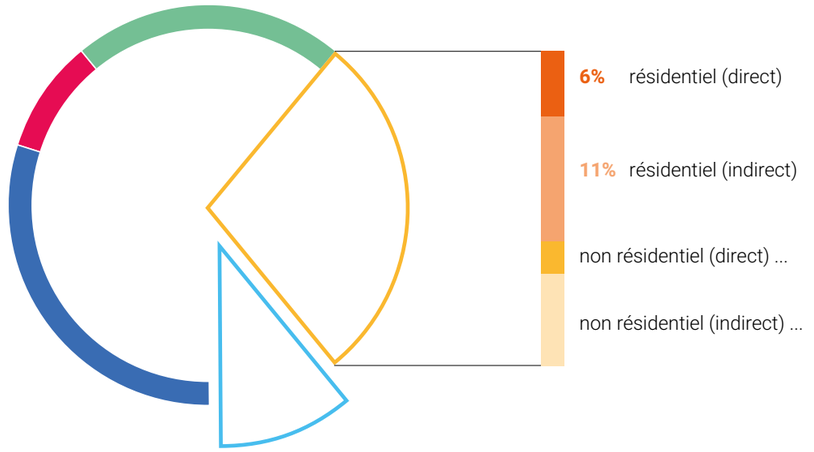

Illustration 5 : répartition des émissions mondiales de CO_2 liées à l'énergie par secteur (2017) (Référence : www.worldgbc.org)

La situation n'est guère différente dans les autres pays européens. L'**environnement bâti de l'UE a un impact significatif sur les principaux problèmes environnementaux** (cf. illustration 6). En redoublant d'efforts pour réduire ses émissions de carbone et améliorer la durabilité des matériaux de construction tout au long de leur cycle de vie, l'UE pourrait faire de grands progrès vers la réalisation des objectifs climatiques internationaux.

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DE L'UE

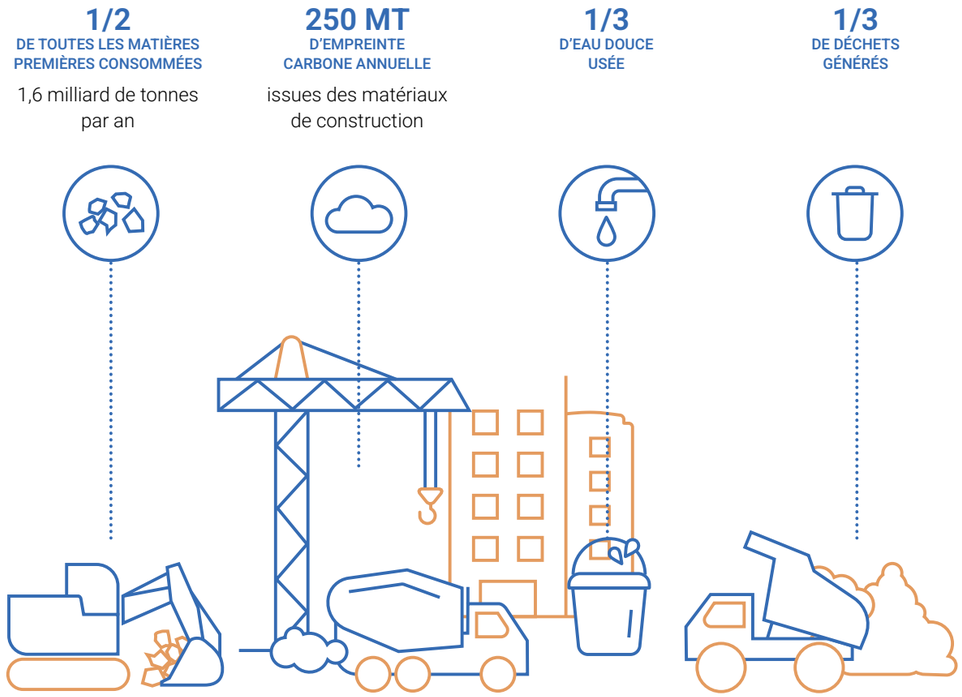

Illustration 6 : les impacts environnementaux du secteur de la construction de l'UE en un coup d'œil (Source : Document de position du COS « From barrier to enabler - towards a greener EU building products policy », septembre 2020).

> « Au cours de la dernière décennie, la construction durable et, plus récemment, la construction circulaire sont devenues d'importants critères de conception dans notre bureau. La réduction de l'impact environnemental des matériaux coïncide avec ces critères. Dans le cadre de conceptions circulaires, la recherche du matériau approprié commence à un stade précoce du processus de conception. Les EPD sont utilisées comme un outil fiable et transparent pour étayer les évaluations de produits et éclairer les décisions. »
>
> — Lieven De Groote,
> fondateur et propriétaire de MAKER architecten

Impacts matériels

La transition vers un avenir durable exige un changement ferme et généralisé tant au niveau de l'impact environnemental qu'au niveau sociétal et budgétaire. Il n'y a pas si longtemps, la performance énergétique des bâtiments était une priorité absolue pour rendre le secteur plus écologique. Ces efforts ont porté leurs fruits de manière impressionnante. Le déclin rapide de la consommation d'énergie des bâtiments a cependant **modifié l'orientation des efforts**. Une grande partie de l'impact environnemental total est désormais attribuée aux matériaux utilisés dans la construction. Les B-EPD tiennent compte de ce changement et permettent un suivi détaillé de l'**impact des matériaux** sur l'environnement bâti et au-delà. Il est, par ailleurs, fort probable que leur développement et leur utilisation conduisent à des politiques imposant la **prise en compte des coûts environnementaux externes** dans le prix du produit. Évaluer l'impact des matériaux dès maintenant vous aidera donc à maintenir une longueur d'avance.

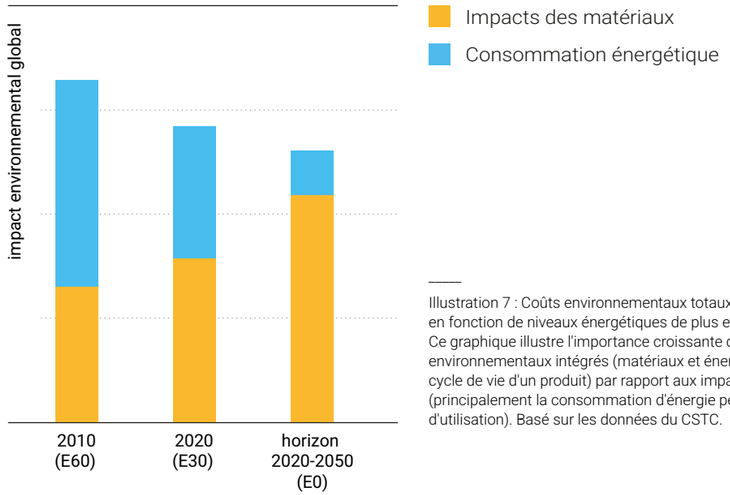

Illustration 7 : Coûts environnementaux totaux sur une période de 60 ans en fonction de niveaux énergétiques de plus en plus ambitieux. Ce graphique illustre l'importance croissante des impacts environnementaux intégrés (matériaux et énergie tout au long du cycle de vie d'un produit) par rapport aux impacts opérationnels (principalement la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation). Basé sur les données du CSTC.

MAISON JUMELÉE, NOUVELLE CONSTRUCTION

Les matériaux de construction ont des conséquences environnementales pendant la production, le transport, la construction, l'utilisation et la démolition, soit tout au long du cycle de vie. Cette situation exige une double attention. D'une part, l'**énergie opérationnelle** du bâtiment, c'est-à-dire l'énergie consommée par les systèmes techniques intégrés pendant l'utilisation et le fonctionnement du bâtiment, qui dépend de l'occupant, doit rester une priorité. La réduction de ce type d'énergie passe par une prise de conscience et des efforts à réaliser par les utilisateurs.

D'autre part, la lutte contre l'**énergie intrinsèque** (également appelée énergie grise) est un moyen essentiel d'éviter le transfert d'impact. Étant donné que l'énergie intrinsèque concerne les multiples incidences de l'énergie consommée tout au long du cycle de vie d'un matériau, elle doit être au premier plan des efforts du secteur de la construction en matière de durabilité. Elle facilite l'approche de la conception du produit à sa fin de vie.

Les déclarations environnementales de produits intègrent l'énergie grise et, par extension, l'ensemble des impacts environnementaux (impact des matériaux et de la consommation énergétique au cours du cycle de vie d'un produit). Elles permettent, par exemple, de ne pas perdre de vue l'énergie grise qui est consommée en fin de vie d'un produit. Les EPD favorisent ainsi de nouvelles perspectives et opportunités de recyclage ou de réutilisation des produits.

> « Nous sommes fiers d'avoir été pionniers en 2009 en développant des EPD pour les systèmes de canalisation en plastique utilisés par nos filiales. Nous avons développé plus de 20 EPD génériques pour diverses applications dans les installations de bâtiments et d'infrastructures. Les fabricants de canalisations plastiques partenaires dans toute l'Europe s'appuient sur nos EPD pour répondre aux exigences de performance environnementale dans les marchés publics et les appels d'offres privés. Nous nous attendons à ce que les indicateurs de performance environnementale gagnent encore en pertinence à l'avenir, notamment avec le déploiement du nouveau Plan d'action pour l'économie circulaire de la Commission dans le cadre du Green Deal de l'UE. Les EPD sont l'outil idéal pour répondre aux exigences de performance environnementale. C'est aussi pourquoi nous prévoyons d'élargir notre gamme à l'avenir. »
>
> — Ludo Debever,
> General Manager de TEPPFA

> « Pour contribuer à préserver l'environnement, le secteur de la construction doit prendre des mesures visant à minimiser l'impact environnemental des matériaux. Communiquer de façon standardisée sur l'impact environnemental des matériaux de construction, avec des B-EPD spécifiques aux produits, incitera les fabricants de matériaux de construction à garantir les meilleures performances. Associer la base de données B-EPD avec TOTEM pour l'impact environnemental au niveau du bâtiment permettra aux parties prenantes de faire des choix de matériaux en toute connaissance de cause, en se fondant sur des données actualisées. »
>
> — Geert Dhaese,
> Senior Building and Construction Advisor chez essenscia

> “ Des données fiables sont essentielles pour réduire l’impact lié aux matériaux du secteur de la construction. Les B-EPD vont considérablement élargir la base de données TOTEM et améliorer la fiabilité des résultats. À cet égard, les B-EPD facilitent directement la sélection de solutions de construction plus durables. ”
>
> — Lisa Wastiels,
> Deputy Head of the Sustainability Lab au WTCB-CSTC-BBRI

Le Green Deal de l’UE : le Green Deal européen se fixe pour ambition d’améliorer la santé, la qualité de vie et le bien-être de tous les Européens. Nous devrions tous participer à sa réalisation. Le nouveau « Green Deal » européen a défini un plan visant à stimuler l’industrie durable et à éliminer la pollution en développant une économie circulaire. Les principaux acteurs du secteur des matériaux de construction ont déjà commencé à transformer leurs produits et les structures de leur chaîne d’approvisionnement pour favoriser une utilisation plus efficace des ressources et une recyclabilité accrue. La LCA jouera un rôle central dans la concrétisation de cette transition en opposant les solutions habituelles liées aux matériaux de construction aux nouvelles solutions innovantes (plus circulaires).

Objectifs européens

L’UE a fixé des objectifs climatiques ambitieux pour 2030. Ces objectifs s’inscrivent dans le cadre plus large du « Green Deal » européen et du Plan d’action pour l’économie circulaire, qui visent à accélérer la durabilité de l’Europe à l’échelle du secteur de la construction.

Un de ses objectifs consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 1990. Afin de faire adhérer le secteur de la construction, la Commission a publié, le 14 octobre 2020, une nouvelle initiative dans le cadre du Green Deal, appelée « Vague de rénovations ». Cette initiative vise à doubler les taux annuels de rénovation énergétique au cours des dix prochaines années pour « décarboner et créer un système énergétique propre ». Ces rénovations amélioreront directement la qualité de vie des utilisateurs et des occupants des bâtiments, tout en offrant à la société plus d’espace pour respirer et un futur plus réjouissant. D’un point de vue social et financier, elles permettront de créer jusqu’à 160 000 emplois verts supplémentaires dans le secteur de la construction, ce qui coïncide avec les objectifs du Plan d’action pour l’économie circulaire.

En définitive, cette vague de rénovations contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l’UE. Il importe, néanmoins, de ne pas perdre de vue l’impact des matériaux. Si le béton, les poutres en acier, les fenêtres, les briques, les portes, les murs, les tuiles sont des éléments de construction essentiels, ils ont également un impact environnemental majeur. Parvenir à un **taux net de carbone opérationnel** nul à l’horizon 2030 ne suffira pas. Pour relever le défi de 2030 avec succès, le **carbone intrinsèque** doit aussi être réduit drastiquement. Les EPD peuvent y contribuer.

Un marché en pleine croissance

Les EPD ne sont pas une tendance éphémère ou un effet de mode. Des années d’efforts conjoints ont été consacrées à leur développement.

> « La construction est non seulement un gros consommateur de matières premières et d'énergie, mais aussi une énorme source de déchets. Nous avons aujourd'hui les moyens techniques de créer des bâtiments à très haute performance énergétique, mais cela ne doit pas occulter l'impact global du bâtiment. À quoi bon réduire l'impact énergétique si cela fait exploser l'impact des matériaux ? En ce sens, le cycle de vie d'un bâtiment est crucial : les ACV/EPD évaluent la situation dans son ensemble. Les Pays-Bas ont déjà intégré l'ACV dans la réglementation, et la France fera de même cette année dans le cadre de la réglementation environnementale RE2020 pour les nouveaux bâtiments. La Belgique dispose déjà de TOTEM, il serait donc dommage de ne pas les rejoindre. En tant qu'ardents partisans de l'écoconstruction, nous sommes convaincus que les ACV contribuent à prendre les bonnes décisions. Nous promouvons depuis plus de dix ans des produits locaux performants, peu transformés et à faible impact environnemental. Il est temps que notre secteur rattrape son retard. »
>
> — Hervé-Jacques Poskin,
> Directeur du Cluster Eco-Construction

L'évolution du contexte économique et environnemental laisse présager une croissance continue. L'Europe, en particulier, a connu **une augmentation considérable** du nombre d'EPD publiées. La France et l'Allemagne, en raison d'un départ précoce, comptabilisent aujourd'hui un pourcentage important des EPD.

La Belgique fait également des progrès pour tirer parti de ce marché en pleine croissance. Vers la fin de 2020, TOTEM a été rendu compatible avec les B-EPD. Comme TOTEM bénéficie d'un large soutien de la part du secteur de la construction belge, le nombre de B-EPD publiées dans les années à venir devrait considérablement augmenter.

4. VOTRE GUIDE B-EPD

Ce chapitre doit être envisagé comme un mode d'emploi pratique pour lancer votre B-EPD. Il complète le site du programme B-EPD où est présentée une feuille de route avec toutes les étapes à suivre pour réussir à enregistrer votre B-EPD dans la base de données fédérale associée à TOTEM, Dans ce chapitre, vous trouverez des conseils pratiques pour vous familiariser avec chacune des étapes. Vous êtes à la recherche d'un guide, facile d'utilisation, pour enregistrer vos B-EPD? Vous êtes dans le bon chapitre !

L'élaboration, l'enregistrement et la publication d'une EPD peuvent sembler ardus au premier abord. Heureusement, la plupart des experts ACV maîtrisent déjà les ficelles du métier. Ils sont d'ailleurs toujours prêts à vous aider pour que vous ne perdiez pas un temps précieux à rechercher les bonnes données. **Quelles informations devez-vous fournir et pour quand ?** Vous pouvez compter sur les experts ACV pour vous le dire. Il vous reste des questions ? Envoyez un e-mail au SPF Santé (epd@health.fgov.be). Nous sommes à votre service.

4.1. Aspects pratiques

La création d'une EPD requiert de l'énergie, du temps et de l'expertise, surtout lorsque c'est la première fois. Rassurez-vous : plus vous créez d'EPD, plus le processus gagne en simplicité et en efficacité. Retenez donc que le temps et l'énergie que vous avez investis la première fois seront rentabilisés à long terme. Chaque nouvelle EPD renforce votre éligibilité aux marchés publics écologiques.

Le processus se compose de trois grandes étapes :

1. **Création de la B-EPD :** ce document d'une dizaine de pages est une synthèse de l'analyse du cycle de vie de votre produit. Il est conçu par vous, en concertation avec un expert ACV.

2. **Contrôle de la B-EPD :** une tierce partie accréditée évalue la conformité et l'exactitude de l'analyse du cycle de vie.

3. **Enregistrement de la B-EPD et publication dans la base de données B-EPD :** cette tâche vous incombe, à vous ou à l'expert ACV.

Quelle est la différence entre une EPD et une B-EPD ?
La B-EPD est la version belge d'une EPD générique. La B-EPD est établie selon les règles du programme B-EPD et s'applique uniquement aux produits et matériaux destinés au marché belge. Concrètement ? Si le produit est transporté, installé, utilisé ou détruit en Belgique, il fait l'objet d'une B-EPD. À cet égard, chaque étude ACV se concentre sur le contexte belge : de la distance de transport au mix électrique, en passant par les scénarios de déchets, etc. Une B-EPD contient également des indicateurs supplémentaires définis par la norme européenne tels que les particules, l'écotoxicité et les influences potentielles sur l'utilisation des sols.

Ai-je besoin d'une B-EPD ?
Cela dépend du but pour lequel vous utilisez votre EPD ? Vous faites des allégations environnementales sur votre produit en Belgique ? Vous êtes alors légalement obligé d'avoir une B-EPD. Vous souhaitez que votre produit se démarque dans TOTEM ? Une B-EPD est également ce qu'il vous faut. En outre, TOTEM est de plus en plus exigé lors des appels d'offre publics.

J'ai déjà une EPD. Puis-je la réutiliser pour créer une B-EPD ?
Bien sûr. Cette démarche vous permet même de gagner du temps et de l'argent, car vous pouvez sauter certaines étapes de l'ACV. Contactez votre expert ACV pour envisager les différentes possibilités et adapter votre EPD au marché belge.

Temps et travail d'équipe

Les études ACV sont généralement menées en étroite collaboration avec un expert ACV. Il peut s'agir d'un collaborateur de l'entreprise ou d'un consultant externe. Optez pour la formule qui convient le mieux à votre entreprise. **De quoi l'expert ACV est-il responsable ?** Il est chargé des calculs, de la rédaction de l'EPD et fournit un rapport de base détaillé sur l' ACV. Il est également votre interlocuteur privilégié pour la définition du périmètre et de l'objectif de l'étude, la collecte des données, ainsi que toutes les tâches supplémentaires telles que l'optimisation du produit, l'éco-conception, les comparaisons de produits, etc.

Si l'expert ACV est responsable d'une grande partie du processus, votre participation est tout aussi importante. Votre contribution est notamment indispensable en ce qui concerne la collecte des données. Cette étape, assez chronophage, consiste à collecter des données sur des produits et des processus de production spécifiques, qui ne peuvent être produites qu'en interne dans l'inventaire du cycle de vie. Quelques conseils pour rendre ce processus plus fluide :

- Les évaluations du cycle de vie impliquent l'ensemble de l'entreprise. **Chaque département a quelque chose à apporter**, de la Recherche & Développement (R&D), l'EHS, les achats et la production au département commercial, en passant par les contrôleurs financiers, la logistique et le département technique. En fonction de la taille et de la structure de votre entreprise, et à condition de disposer de tous les droits d'accès, vous pouvez éventuellement coordonner seul la collecte des données. La section 4.4. vous précise le type d'informations

que vous pouvez demander à chaque service.

- La phase d'apprentissage liée à une première EPD est importante. Prévoyez suffisamment de temps pour vous familiariser avec le processus et recueillir les informations nécessaires. Ces premiers efforts seront récompensés. Une fois les données initiales saisies, la base de données centrale simplifie la création de nouvelles EPD. Au fil du temps, le système central de gestion des données, le niveau de complexité de votre produit (par exemple, les produits plus simples sont traités plus rapidement) et la chaîne de valeur associée à une nouvelle EPD réduiront le temps nécessaire au traitement de nouvelles EPD.

> « Ne sous-estimez pas la collecte de données... Soyez proactif et informez-vous. En participant à des séances d'information sur le programme B-EPD et TOTEM, nous avons considérablement réduit notre charge de travail. »
>
> — Nathalie Lebrun,
> Communications Officer chez Stabilame

Durée : de la case départ à la publication de l'EPD

Le parcours d'une EPD, de sa création à sa publication, s'étend environ sur **six mois**, bien que les produits très complexes puissent prendre jusqu'à neuf mois. Différents partenaires sont impliqués à chaque étape, notamment votre entreprise, l'expert ACV, le vérificateur et le SPF Santé. Ils ont tous quelque chose de pertinent à apporter.

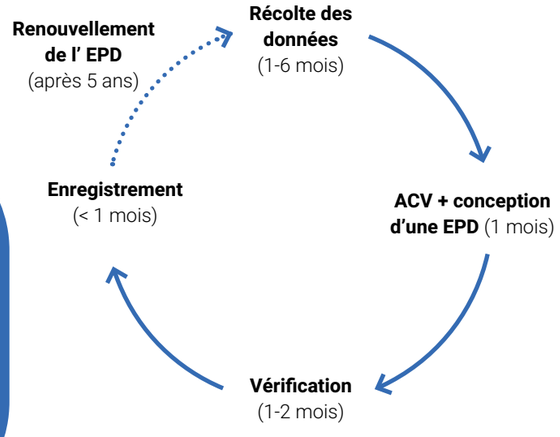

Coûts et autres considérations

Comme la plupart des bons outils, les ACV et les EPD ne sont pas gratuits. La rédaction, la vérification, la publication et l'enregistrement entraînent différents coûts, tangibles et intangibles. Quelques « dépenses » de base à garder à l'esprit :

- **votre temps**, notamment pour la collecte de données internes ;
- les **honoraires des experts ACV**, lorsque des consultants externes sont impliqués ;
- les **frais de vérification par un tiers** ;
- les **frais d'enregistrement** de l'EPD dans la base de données B-EPD.

Les honoraires des experts ACV fluctuent énormément, allant de 5 000 à 15 000 euros. Le montant dépend du produit, du service fourni, des demandes supplémentaires, etc.

De plus, votre expert ACV peut étendre le champ d'application de votre EPD pour inclure plusieurs produits ou les regrouper. Le coût final peut être plus élevé, mais comme il couvre un pourcentage plus important de votre portefeuille de produits, le coût par produit s'en trouve considérablement réduit. Vous trouverez de plus amples informations sur les services fournis par les experts ACV et sur la manière dont ils peuvent vous aider à rendre votre entreprise plus écologique à la section 4.4.1 ci-dessous.

Outre l'expert ACV, un vérificateur tiers devra être engagé après l'évaluation. Bien que leurs honoraires varient également en fonction de l'ampleur du projet/de l'EPD, la marge est relativement faible. Les vérificateurs coûtent généralement entre 2 500 et 3 000 euros.

Enfin, l'enregistrement d'une EPD dans la base de données B-EPD coûte 200 euros par dépôt. Ces dépôts sont valables pendant cinq ans et une réduction est disponible pour l'enregistrement de cinq EPD ou plus. Si votre entreprise n'a pas encore enregistré d'EPD, les nouvelles entreprises doivent s'acquitter de frais uniques liés à la configuration d'un compte à concurrence de 150 euros.

Plusieurs ressources sont à la disposition des PME qui souhaitent obtenir une B-EPD. Elles varient selon les régions. La Flandre fournit des subventions par le biais du kmo-portefeuille, tandis que la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne travaillent respectivement avec des chèques-innovation et des chèques-entreprises.

4.2.Périmètre de l'étude ACV

L'élaboration d'une EPD nécessite au minimum une étude ACV accompagnée de **calculs** pour consolider la demande. L'étude ACV de base requise pour une EPD est aussi une occasion unique d'élargir le champ d'analyse. Au cours des premières étapes, votre expert ACV peut vous conseiller sur **d'autres évaluations** qui pourraient être bénéfiques à votre entreprise. Pour un coût marginal, ces évaluations supplémentaires fournissent des données riches en informations,

précieuses pour votre entreprise.
Vous souhaitez élargir l'étude ?

- comparaison concurrentielle portant sur le même produit ;
- comparaison concurrentielle impliquant différents produits ayant une fonction similaire ;
- écoconception pour optimiser le processus de production ;
- analyse des principaux contributeurs et identification des opportunités d'amélioration liées à l'impact environnemental de votre produit ;
- création d'EPD conformes aux marchés étrangers.

4.3. Choix du produit

La sélection d'un produit ou d'un groupe de produits pour créer une B-EPD mérite une réflexion approfondie. Votre choix doit refléter votre marque et ses valeurs. Votre expert ACV peut vous aider dans le processus de sélection. Comme vous connaissez votre entreprise mieux que quiconque, c'est à vous de déterminer comment un produit B-EPD s'inscrit dans le contexte de vos objectifs. Votre stratégie commerciale et vos motivations doivent être intégrées au processus décisionnel. En faisant ce choix, vous valorisez une solution durable, qui évoluera avec votre entreprise.

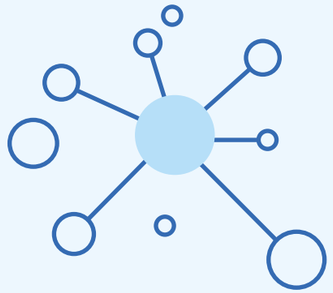

Un regroupement intelligent de produits permet de couvrir une gamme de produits plus large et d'améliorer la rentabilité. Les EPD peuvent également être créées dans plusieurs formats différents, par exemple, pour :

- un produit très spécifique fabriqué par un seul fabricant dans une usine spécifique ;
- un groupe de produits similaires avec, par exemple, des variations de dimensions ou de couleurs, fabriqués par un seul et même fabricant ;
- un produit (similaire) fabriqué par plusieurs fabricants, soit une EPD collective, cocréée par différents fabricants et coordonnée par votre fédération sectorielle, par exemple.

Chaque option présente des avantages et des inconvénients. Parlez-en à votre expert ACV pour choisir la solution la plus adaptée.

Après avoir sélectionné un produit ou un groupe de produits, vous envoyez un e-mail au SPF Santé à l'adresse epd@health.fgov.be.

Votre expert ACV et le SPF Santé vous aideront à définir votre produit de construction, c'est-à-dire l'**unité fonctionnelle** dans l'étude ACV. L'unité fonctionnelle est la base de l'étude ACV. Elle définit les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ou des fonctions et/ou services fournis par le produit évalué dans l'ACV. La définition finale de l'unité fonctionnelle répond à des questions clés, telles que « Quoi ? », « Combien ? », « Comment ? » et « Combien de temps ? ».

Selon la norme européenne, une **unité fonctionnelle** doit préciser entre autre:

- l'application du produit couverts par l'unité fonctionnelle ;
- la quantité du produit lorsqu'il est intégré au bâtiment ;
- les propriétés clés quantifiées ;
- La période de référence durant laquelle on évalue l'impact environnemental.

Gardez à l'esprit que si votre expert ACV n'est pas un collaborateur interne, il n'aura pas une connaissance approfondie du produit. À cet égard, et pour gagner du temps et maximiser l'efficacité, donnez-lui toujours les informations dont il a besoin pour se mettre à niveau.

L'élaboration d'une description détaillée du produit, d'un flux visuel du processus de production et d'un aperçu clair de l'utilisation prévue et des options d'installation facilitera ses efforts et les vôtres. Tous ces documents seront d'ailleurs nécessaires à un stade ultérieur. Les aborder dès le départ augmentera donc votre efficacité tout au long du processus.

> « Le CEO et notre équipe commerciale ont soigneusement sélectionné notre produit. Le choix que vous ferez ne doit pas nécessairement être le meilleur produit de l'entreprise. Nous avons finalement opté pour un produit utilisé dans les grands bâtiments, car ce sont ceux qui sont les plus susceptibles d'exiger un certificat BREEAM. »
>
> — Nathalie Lebrun,
> Communications Officer chez Stabilame

LES ÉTAPES DU CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT DE CONSTRUCTION

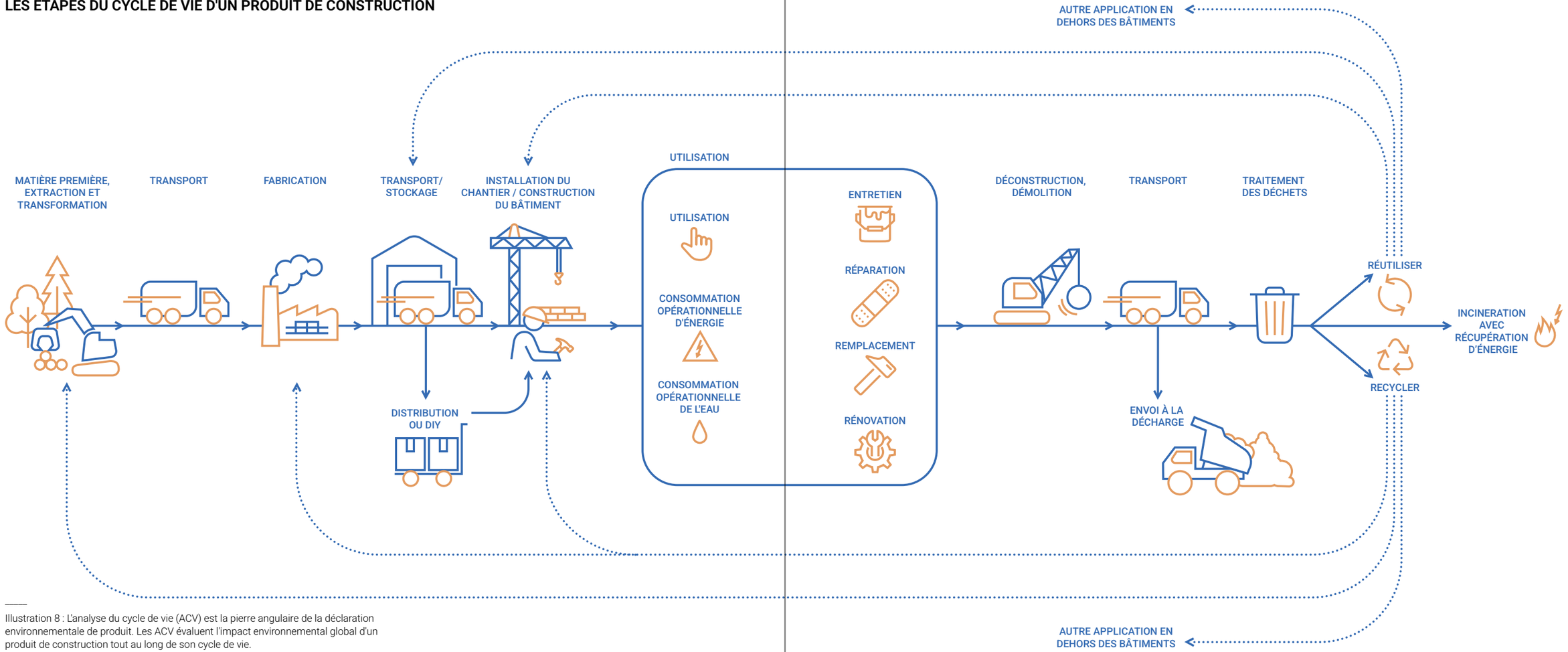

Illustration 8 : L'analyse du cycle de vie (ACV) est la pierre angulaire de la déclaration environnementale de produit. Les ACV évaluent l'impact environnemental global d'un produit de construction tout au long de son cycle de vie.

4.4. Étude d'analyse du cycle de vie (ACV)

L'analyse du cycle de vie (ACV) est l'élément fondamental d'une EPD. Elle fournit des données concrètes, tout au long du cycle de vie du produit, sur les flux entrants et sortants ainsi que sur les émissions. Les données quantitatives ne sont donc pas seulement fournies pour l'utilisation du produit, mais pour la production, le transport, la construction, l'utilisation et la démolition. Ces flux sont ensuite traduits en impacts environnementaux potentiels à l'aide de différents indicateurs, ce qui vous donne une idée claire du caractère durable de votre produit.

Les sections suivantes résument ce qu'implique une étude ACV et présentent quelques conseils clés.

1. Sélection d'un expert ACV

Si vous n'avez pas d'expert ACV au sein de votre entreprise, faites appel à un expert ACV externe qui vous garantira la rédaction correcte de votre EPD. Quels doivent donc être vos critères de sélection d'un expert ? Quelques pistes de réflexion et questions clés à se poser lors de sa recherche :

- **Interprétation :** L'expert ACV propose-t-il une interprétation approfondie des résultats ? L'examen des points faibles de votre produit en termes d'impact environnemental peut produire des données très utiles pour la R&D. Certains experts ACV proposent également une comparaison avec les données génériques de TOTEM ou d'autres EPD, soit des données pertinentes pour se positionner.
- **Processus/support :** Comment l'expert ACV vous guide-t-il tout au long du processus d'une ACV ? Quel niveau d'assistance fournira-t-il, par exemple, pendant la collecte des données ? Certains consultants mettent à disposition des outils en ligne, tandis que d'autres préfèrent les feuilles de calcul Excel. Un expert ACV peut souhaiter visualiser le processus et visiter le site de production pour mieux appréhender votre produit.
- **Expertise ACV :** Quelles sont les qualifications et quel est le domaine d'expertise de l'expert ACV ? La plupart d'entre eux se tiennent au courant de la méthodologie ACV, des normes, etc. afin d'adopter rapidement les meilleures pratiques les plus récentes et de fournir des conseils pertinents. Certains consultants ont une expertise dans différents programmes EPD (internationaux) et/ou sont membres des comités de pilotage correspondants, ou participent au développement de TOTEM, etc.
- **Expertise technologique :** Quel type d'expertise technologique l'expert ACV possède-t-il ? Il est recommandé de trouver un expert spécialisé en construction et en technologie de produits. Mieux encore, un expert ACV spécialisé dans un groupe de produits pertinent renforcera l'efficacité de l'étude.
- **Prix :** Quels sont les tarifs ? La fourchette étant très variable, il est recommandé de demander des devis à plusieurs experts.
- **Subventions :** Êtes-vous éligible à une subvention ? Certains mécanismes de soutien financier (par exemple, le kmo-portefeuille en Flandre) imposent des exigences supplémentaires aux experts ACV.

Vous souhaitez plus d'informations sur les experts ACV disposant d'une expérience avérée dans la rédaction de B-EPD ? N'hésitez pas à prendre contact via l'adresse epd@health.fgov.be.

2. Collecte des données

Pour calculer un profil environnemental précis, l'expert ACV a besoin des données de votre entreprise (voir section 4.1). Cette section traite des données généralement nécessaires à l'élaboration d'une EPD. Les différents types de données peuvent facilement être répartis en plusieurs catégories.

Les catégories clés comprennent les informations générales et les informations sur les produits, les données relatives au site de production (tout ce qui se passe sur le site, la production de base, etc.), les données sur tous les processus en amont (matières premières et transport) et les processus en aval (ce qui arrive à votre produit après avoir quitté l'usine, par exemple, le transport, l'installation, l'utilisation et la fin de vie). Gardez à l'esprit que ces catégories et celles qui suivent ne peuvent être réduites à une liste universelle. Vu l'aspect unique de chaque produit, la quantité et le type de données à communiquer varient.Veillez donc à **clairement identifier les données nécessaires avec votre expert ACV dès le départ**.

Les catégories ci-dessous indiquent le ou les département(s) susceptible(s) de vous transmettre les données dont vous avez besoin.

Informations générales

- Nom et coordonnées de l'entreprise.
- Caractéristiques du produit, par exemple, dénomination(s) commerciale(s), composants du produit, composition chimique, fiches de données de sécurité, etc.
- Un aperçu des applications du produit et de l'utilisation prévue.
- Données liées à l'installation et informations sur les produits et matériaux auxiliaires essentiels.
- Vue d'ensemble claire du processus de production et de ses différentes étapes.
- Données liées au site de production, par exemple l'emplacement, la surface et le volume de production annuel.

Données en amont

- **Formulation du produit (R&D)** – Les ACV nécessitent la formulation précise de votre produit pour une évaluation exacte. Toutes les données que vous partagez seront traitées de manière strictement confidentielle et un accord de non-divulgation (NDA) peut être rédigé et signé pour protéger les données précieuses de l'entreprise.

- **Données sur les matières premières et les emballages (R&D, EHS ou Achats)** – Pour identifier l'impact des matières premières, chaque matière et/ou ingrédient doit être spécifié. Les informations relatives à l'emballage sont également requises, notamment le type, la quantité, le fournisseur et la distance avec le fournisseur. Étant donné que plusieurs fournisseurs sont souvent impliqués, ils doivent être détaillés et liés à leurs quantités respectives. La plupart des fournisseurs peuvent fournir des fiches de données de sécurité. Si ce n'est pas le cas, demandez l'aide de votre expert ACV.

Données d'usine (production de base)

La collecte de données d'usine identifie, définit et détaille les entrées et sorties liées au processus de production :

- **Énergie, eau, déchets et émissions (EHS ou Production)** – Les entrées et sorties, telles que les émissions de CO_2, l'utilisation de l'eau de distribution, les déchets de production, etc., sont essentielles pour évaluer l'impact environnemental du site de production. Ces données sont souvent reprises dans le rapport environnemental annuel. En l'absence d'un tel rapport, les données doivent être collectées en interne.

- **Emballage du produit (production et achat)** – Quelle quantité d'emballage et quel type d'emballage utilisez-vous pour votre produit final ?

- **Quantités de produits (ventes, production ou contrôleur financier)** – Les données sur les quantités de produits peuvent généralement être obtenues à partir du registre comptable du site de production ou indirectement par le biais des rapports commerciaux. Lorsque plusieurs produits sont fabriqués sur le même site, une ventilation de la production peut toutefois être nécessaire afin d'identifier où le produit concerné se situe par rapport au reste des activités du site. Il est ainsi possible d'attribuer au produit la quantité correcte d'entrées et de sorties du site de production.

Exemple d'allocation : Afin de déterminer l'impact environnemental du processus de production, les études ACV donnent parfois la consommation d'énergie par machine. Mais ces informations sont souvent limitées à la consommation énergétique globale de cette machine. Une machine produit-elle plus d'un produit ? Si c'est le cas, il faut diviser sa consommation d'énergie et la répartir entre les différents produits. Votre expert ACV peut vous y aider.

Les meilleurs conseils :

- La **précision est primordiale** ! La collecte des données doit être effectuée par une personne disposant d'une formation scientifique de qualité (par exemple, un ingénieur R&D).
- Soyez **transparent**. Un aspect dont vous pensiez initialement qu'il avait un impact négatif sur l'environnement peut s'avérer avoir un impact positif. Et inversement !
- **Collaborer avec vos fournisseurs**. Ils sont une importante source de données.

En aval

Une fois qu'il a quitté l'usine, votre produit (emballé) a toute la vie devant lui. À cet égard, cette étape est un aspect crucial de l'ACV. Une chose est sûre : votre entreprise a peu de prise sur les scénarios en aval et il convient donc de recourir à des scénarios génériques. Vous devez cependant fournir une sélection de données spécifiques au produit. Voici quelques exemples pertinents de processus en aval :

- **Transport vers le site d'installation (service commercial ou logistique)** – Si votre produit est fabriqué pour un site ou un emplacement particulier, des données spécifiques liées au transport sont requises (distance et mode de transport). Dans le cas contraire, des scénarios belges génériques sont disponibles pour modéliser le transport du produit final (emballé) vers le site d'installation.

- **Méthode d'installation (service commercial ou technique)** – Comment votre produit est-il installé ? Requiert-il de l'énergie supplémentaire, des ressources comme l'eau ou des matériaux auxiliaires comme des vis, de la colle ou un pinceau ? Si vous répondez par l'affirmative à plusieurs de ces questions, consultez votre expert ACV pour définir la meilleure stratégie.

ASTUCE :
toutes les données de la bibliothèque TOTEM reposent sur la base de données Ecoinvent. Si votre EPD a été créée à partir de bases de données nonEcoinvent, d'autres conditions devront être remplies pour qu'elle soit compatible avec TOTEM. Cette approche différencie la Belgique de ces pays voisins tels que les Pays-Bas et l'Allemagne (GaBi), qui sont plus restrictifs quant à l'utilisation des bases de données.

Rendez-vous sur le site **www.b-epd.be** pour plus d'informations.

- **Utilisation classique du produit (service commercial ou technique)** – Quelle est la durée de vie de votre produit ? Nécessite-t-il des remplacements ou des pièces de rechange ? Doit-il être nettoyé ou nécessite-t-il un entretien régulier ? Si c'est le cas, parlez-en à votre expert ACV.

- **Scénario de fin de vie** – Vous pouvez utiliser des scénarios belges génériques pour modéliser la fin de vie des produits. Tout scénario de fin de vie spécifique doit être discuté avec votre expert ACV.

3. Évaluation de l'impact de l'ACV (IACV)

L'expert ACV commence à modéliser le profil environnemental de votre produit dès qu'il a collecté toutes les données requises. Au cours de l'impact de l'analyse du cycle de vie (IACV), troisième étape de l'étude, il utilisera un logiciel spécifique ACV et des bases de données environnementales génériques pour évaluer votre impact écologique. Pour créer une EPD efficace utilisable, l'unité fonctionnelle est un paramètre déterminant de la IACV.

4. Reporting

Chaque ACV doit être accompagnée d'un rapport de projet, établi par un expert ACV conformément à la méthode standard EN15804:2012+A2:2019. Le rapport de projet apporte des informations détaillées sur la méthodologie, les hypothèses sous-jacentes et les données de base utilisées. Contrairement à l'EPD, le rapport de projet de l'ACV n'est pas publié afin de protéger les informations confidentielles. Les EPD sont générées et publiées sur la base des impacts environnementaux calculés dans le rapport de projets ACV et de la description du produit.

> « Les labels "écologiques" ne manquent pas, mais ils n'ont pas tous la même utilité. Nombre d'entre eux ne fournissent que des informations partielles et laissent les consommateurs perplexes. Nous avons fait le choix stratégique de fournir à nos parties prenantes des données environnementales objectives, vérifiées par des tiers, grâce aux EPD. Ces déclarations illustrent l'impact de nos produits sur différents indicateurs environnementaux, à différentes étapes du cycle de vie du produit. Les EPD des produits de construction produisent les bonnes données pour évaluer l'impact environnemental d'un bâtiment tout au long de son cycle de vie. »
>
> — Jorrit Gillijns,
> Product Innovation Manager chez Unilin

CONSEIL : vous envisagez de créer une EPD pour un produit qui sera vendu et utilisé dans plusieurs pays (soit de multiples programmes EPD) ? Renseignez-vous pour savoir si un seul vérificateur agréé peut traiter votre dossier. Vous gagnerez ainsi du temps et économiserez des coûts considérables. Le vérificateur n'aura, en effet, qu'à vérifier les conditions spécifiques du programme pour les EPD supplémentaires plutôt qu'effectuer un audit complet.

4.5. Vérification

Une fois l'étude ACV terminée, un vérificateur indépendant examine l'EPD, le rapport de projet et l'ACV pour s'assurer de leur conformité avec les normes européennes et belges correspondantes. À l'instar d'un audit, cela peut parfois nécessiter une visite sur place afin que le vérificateur puisse contrôler visuellement les détails repris dans le rapport.

Il existe une liste de vérificateurs agréés pour chaque programme EPD et elle est disponible ici.

4.6. Enregistrement

Pour enregistrer une EPD, les fichiers suivants doivent être téléchargés ou saisis dans la base de données B-EPD :

- la **B-EPD**, créée par le producteur en concertation avec l'expert ACV, vérifiée et signée par le SPF Santé ;
- la **déclaration de vérification** ;
- les **données** demandées sur le produit et les résultats de l'étude (soit par vous, soit par l'expert ACV).

Les EPD sont enregistrées par le biais d'une application en ligne pratique. **Pourquoi en ligne ?** Vos données EPD doivent être numérisées afin d'être transférées et intégrées automatiquement dans TOTEM. Ainsi centralisées, elles sont plus facilement accessibles aux clients potentiels ou aux organismes officiels qui cherchent à vérifier les données liées à leurs approvisionnements écologiques.

Si vous avez encore des questions sur l'enregistrement, le SPF Santé est à vos côtés pour vous aider.

5. MAXIMISER LA VALEUR DE VOTRE B-EPD

Si vous êtes arrivé jusqu'ici dans votre lecture, vous êtes probablement convaincu que les EPD sont un investissement rentable ! Vous souhaitez aller plus loin et maximiser la valeur ajoutée d'une EPD ? Ce chapitre vous dévoile tout ! Il contient des détails pertinents et des conseils spécifiques pour aider votre spécialiste R&D ou marketing à tirer le meilleur parti de votre B-EPD.

5.1. Les produits circulaires sont porteurs d'avenir

Les économies circulaires créent de la valeur pour l'économie, la société et les entreprises, tout en minimisant la consommation de ressources et les impacts environnementaux. Cette stratégie se fonde sur la réduction, la réutilisation et le recyclage. Quelle différence les B-EPD peuvent-elles donc apporter dans une économie circulaire ?

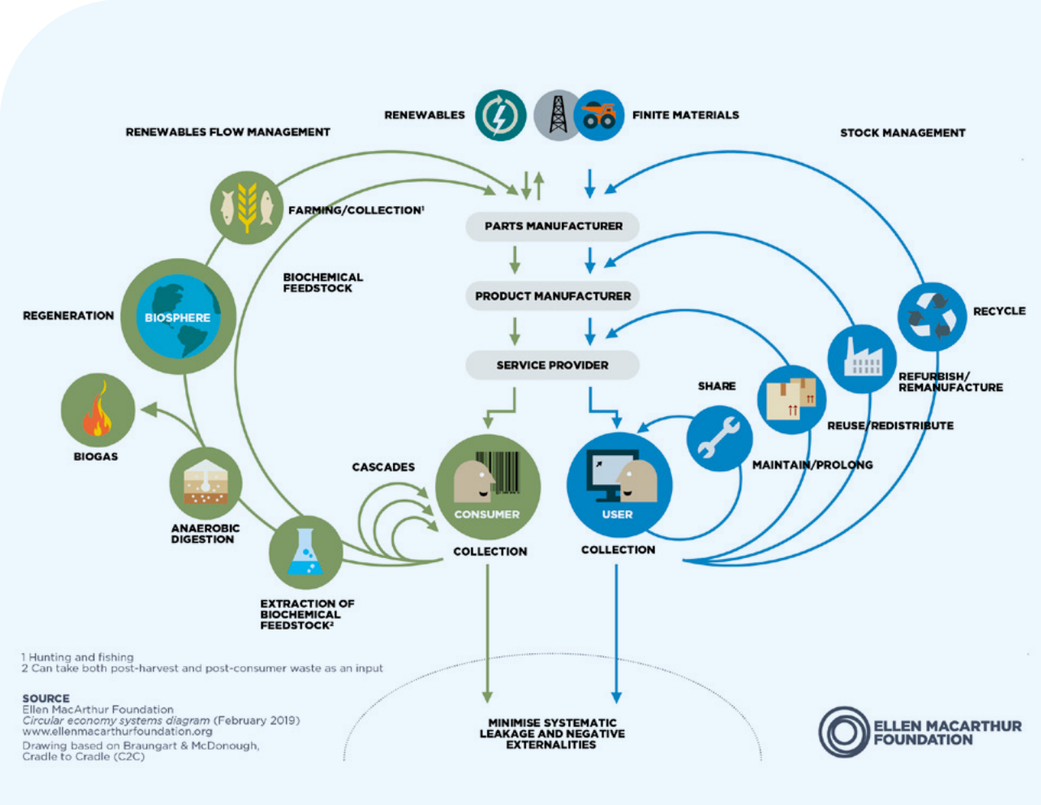

Illustration 9 : une économie circulaire cherche à reconstruire le capital, qu'il soit financier, manufacturé, humain, social ou naturel.

Tout d'abord, l'ACV, élément fondamental de l'EPD, mesure la performance environnementale du produit. Deuxièmement, la combinaison de ces outils favorise l'innovation écologique. Les EPD fournissent une multitude de données utiles aux responsables de l'économie circulaire et peuvent être utilisées pour évaluer les arbitrages en matière d'impact. Avec une EPD, les indicateurs d'impact environnemental, tels que le changement climatique, l'épuisement des ressources, la consommation d'eau, la toxicité, etc. peuvent être évalués avec un degré de précision beaucoup plus élevé.

> « Les B-EPD renforcent la fiabilité et la valeur des calculs de l' ACV, ce qui peut convaincre les architectes et les maîtres d'ouvrage d'opter pour des matériaux à faible impact. Les données sont essentielles pour contrôler et réaliser le potentiel circulaire des matériaux et des produits. Les données spécifiques aux marques, en particulier, pourraient renforcer la qualité des données, améliorant ainsi la réutilisation et le recyclage. »
>
> — Almut Fuhr,
> Sustainable Building Consultant
> chez Het Facilitair Bedrijf

5.2. EPD, gage de confiance

Une EPD est un document fiable et vérifié, qui fournit des **données transparentes et objectives** sur la performance environnementale de votre produit de construction. Elle fournit des données plus crédibles et démontre clairement que la démarche écologique fait partie intégrante de votre stratégie commerciale. Cela peut aussi jouer sur votre **image de marque**.

En matière d'image de marque, les EPD constituent un outil de développement d'image et de marketing solide qui pourrait jouer un rôle central dans vos **communications**. Elles peuvent notamment être partagées avec des clients potentiels pour prouver vos allégations environnementales et votre engagement en faveur de la transparence. Elles constituent un excellent moyen de différencier votre produit ou votre projet sur le marché.

Le fait de présenter votre produit comme étant respectueux de l'environnement est toutefois assorti de conditions. Seules les entreprises qui ont publié une EPD sont autorisées à faire des allégations environnementales liées à la durabilité des produits, etc. L'Arrêté royal belge sur les messages environnementaux limite ces allégations afin d'éviter le greenwashing. En termes clairs, les EPD vous permettent de remplir une obligation légale majeure et

prouvent que votre marque met réellement en pratique sa politique environnementale.

5.3. Renforcer la visibilité des produits dans TOTEM

La compatibilité avec **TOTEM** est un atout majeur de la B-EPD. Elle permet aux architectes d'intégrer votre produit de construction dans l'évaluation de l'impact environnemental du bâtiment. Les produits enregistrés B-EPD peuvent également être mis à niveau dans TOTEM, passant de « générique » à « spécifique ». Cette transition **renforce la visibilité de votre marque et de votre produit**. Dans TOTEM, les composants spécifiques (EPD) sont indiqués par un symbole « 🌐 »,ce qui permet aux utilisateurs d'identifier facilement votre produit. Encore mieux, ceux qui recherchent des produits de construction avec des données transparentes et spécifiques sur leurs impacts environnementaux peuvent également ajouter un filtre « Spécifique (EPD) » à la bibliothèque TOTEM pour localiser rapidement les EPD disponibles. Identifier votre produit certifié EPD comme étant le meilleur pour un produit de construction devient donc aisé et rapide.

Vous pouvez également lier des EPD uniques à des applications multiples. L'EPD d'un matériau d'isolation pourrait ainsi couvrir les applications de sol, de toit, de mur, etc. Une brique certifiée EPD pourrait couvrir un large éventail de dimensions de produit. Lorsque plusieurs applications sont concernées, elles sont saisies en tant qu'unités d'application distinctes dans l'application B-EPD et apparaissent dans la bibliothèque de composants TOTEM dans le coin supérieur droit de l'écran. Il suffit de cliquer sur un onglet pour ouvrir une application spécifique liée à B-EPD.

> “ Les architectes ne peuvent plus nier l'importance de l'impact des matériaux de construction sur la voie que nous empruntons, vers une société à faible émission carbone. Nous avons besoin d'informations claires et d'outils adéquats pour aborder cette question de manière appropriée. Qui plus est, les architectes doivent faire preuve de sagesse tout au long du processus, en conservant une approche holistique. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous demander, selon les mots de T.S. Eliot : "Où est la sagesse que nous avons perdue dans la connaissance ? Où est la connaissance que nous avons perdue dans l'information ?" ”
>
> — Kris Blykers,
> fondateur et CEO de Blieberg A.C.E.– Architects of a Circular Economy

TOTEM contient une bibliothèque avec des éléments prédéfinis, constitués de différents composants de construction basés sur les pratiques courantes de construction belges. Les éléments prédéfinis se composent uniquement de composants génériques. Le fait qu'un '🌐' apparaisse à côté d'un composant générique signifie qu'un composant spécifique (EPD) est disponible dans la même catégorie de produits. **Les utilisateurs peuvent ainsi facilement opter pour des composants spécifiques.**

Imaginez, par exemple, que vous sélectionniez (ou créiez) un élément avec une tuile générique. Un '🌐' s'affiche à côté du composant générique. Pour appliquer une EPD plutôt que le composant générique à votre évaluation, il vous suffit de cliquer sur le bouton « remplacer » pour visiter la bibliothèque et sélectionner une EPD appropriée !

Avant d'aller plus loin dans votre choix, vérifiez et comparez soigneusement les propriétés génériques et celles spécifiques à l'EPD pour vous assurer que votre remplacement est réellement équivalent sur le plan fonctionnel. Lorsqu'une approche plus personnalisée s'impose, envisagez de créer un nouvel élément constitué de composants génériques et/ou de composants spécifiques. Consultez la FAQ TOTEM pour plus d'informations sur TOTEM et sur l'utilisation des EPD.

Meilleure qualité des données et représentation précise

Les données spécifiques aux marques **renforcent la qualité des données et l'image du produit belge** dans TOTEM. Les données génériques de TOTEM pour la production se fondent sur des moyennes européennes et des technologies de production communes. En revanche, les B-EPD spécifiques à une marque représentent un produit vendu sur le marché belge, sur la base d'informations considérées comme représentatives de la situation belge, et de données récentes. Les données spécifiques à une marque sont plus intéressantes pour les architectes sérieux qui recherchent des produits d'origine locale et qui veulent garantir, de manière vérifiable, la durabilité de leur projet de construction. Les données spécifiques à votre marque leur offrent une occasion unique d'atteindre cet objectif.

Une meilleure qualité des données favorise également des formats **BIM (Building Information Modelling)** plus précis, susceptibles d'être importés dans TOTEM. Le BIM facilite, en outre, l'échange de données entre les partenaires impliqués dans un projet de construction en structurant la manière et le moment où les données sont partagées pour développer des modèles numériques de bâtiment pertinents. Des données peuvent ensuite être dérivées de ces modèles pour la conception du projet afin d'ébaucher une exécution virtuelle avant de lancer les activités de construction dans le monde réel. Les fonctions de prédiction, précises et transparentes du BIM, garantissent la durabilité du projet et permettent à toutes les parties d'être sur la même longueur d'onde.

> « Les données génériques de TOTEM reposent sur des hypothèses générales. Il va sans dire que ces hypothèses influent sur les chiffres associés aux impacts environnementaux des produits. En tant que fabricants, nous connaissons notre produit mieux que quiconque et, grâce aux B-EPD, nous pouvons désormais définir des hypothèses bien plus précises que les hypothèses générales. Dès lors, l'intégration des B-EPD dans TOTEM améliore considérablement la qualité des données. »
>
> — Marijke Rymenants,
> CSR Specialist chez Reynaers Aluminium

Building Information Modelling : le Building Information Modelling, ou BIM, est un processus de modélisation 3D intelligent qui fournit aux ingénieurs et aux architectes un outil visuel de pointe pour planifier, concevoir et construire plus efficacement. La combinaison de la géométrie du projet et des données sur les matériaux permet d'établir des prévisions précises.

En pratique, l'importation d'un modèle BIM dans TOTEM permet de gagner du temps. La géométrie du bâtiment est directement importée dans TOTEM et peut être instantanément liée aux bons éléments de construction dans la bibliothèque TOTEM ou utilisée pour modéliser vos propres éléments. À cet égard, la FAQ TOTEM est une excellente source d'information pour connaître le processus et les options disponibles.

> « Les déclarations environnementales de produit peuvent aider le secteur de la construction à réduire son empreinte écologique. L'intégration des déclarations environnementales de produit dans le BIM est également un pas important vers l'économie circulaire de l'avenir. »
>
> — Marc Dillen,
> Executive Management et porte-parole de la Fédération flamande de la construction

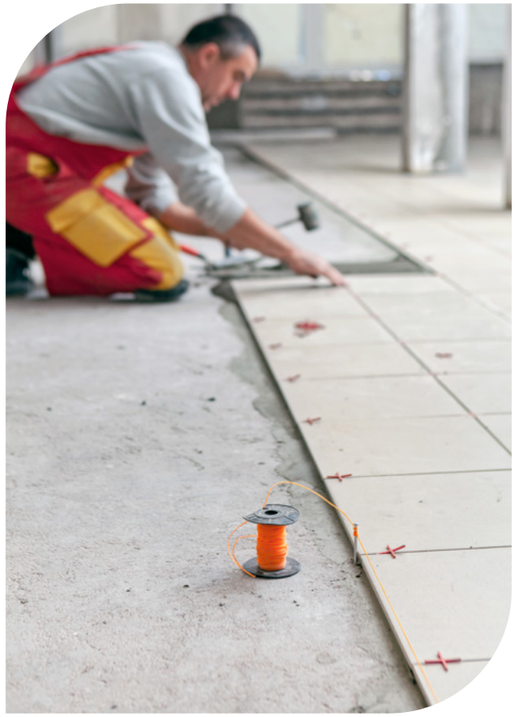

5.4. Les B-EPD offrent un avantage concurrentiel

Les EPD sont un excellent outil pour se positionner sur le marché. Elles permettent de distinguer les produits de votre marque par rapport à ceux de la concurrence en termes de performance environnementale. Afin de comparer correctement les EPD concurrentes avec vos EPD, demandez à votre expert ACV de réaliser une analyse.

Assurez-vous que le champ d'application est le même. Les matériaux d'isolation peuvent être indiqués en m^3 avec une certaine valeur d'isolation ou par m^2 avec une certaine résistance thermique. Dans ce cas, les résultats doivent être ajustés pour représenter la même unité fonctionnelle afin d'éviter une comparaison faussée.

Vu que tous les produits n'ont pas une EPD, vos produits peuvent également être **comparés** avec des **données génériques dans TOTEM**.

TOTEM contient notamment l'élément prédéfini « Floor-OnGrade1 », composé de sable compacté, de béton in situ, d'isolation PUR, de chape en ciment armé (béton prêt à l'emploi + acier d'armature) et de dalles de céramique. Le béton générique, prêt à l'emploi, peut être remplacé par l'EPD « béton prêt à l'emploi Fedbeton » et comparé avec l'élément original (avec seulement les composants génériques) et l'élément ajusté (avec l'EPD Fedbeton + les composants génériques).

ÉTUDE DE CAS :

Le fabricant d'un matériau d'isolation spécifique a investi dans une technologie innovante qui permet d'obtenir une résistance thermique identique, mais avec moins de matériau. Il souhaite maintenant évaluer la performance environnementale de son produit pour démontrer l'efficacité de cette technologie. La concurrence et le fabricant ont tous deux réalisé des études ACV et obtenu des EPD, ce qui facilite la comparaison des produits.

La comparaison finale a révélé que **leur produit avait un impact sur le réchauffement climatique inférieur de 30 % à celui des autres produits**, principalement en raison d'un impact réduit lors de la phase d'extraction des matières premières. En d'autres termes, l'analyse a démontré une diminution significative du réchauffement climatique. La comparaison a également révélé un effet négatif accru sur la santé humaine dû à la production et à l'incinération de la membrane protectrice. Au lieu de considérer cette conclusion comme un échec, ils y ont vu une opportunité cruciale d'investir dans un projet de R&D sur des membranes alternatives. Pourquoi ? Pour créer un produit meilleur pour les êtres vivants et la planète.

> “ Nous voulions faire de la publicité pour le caractère écologique de nos produits. Cela implique, bien sûr, une B-EPD. Mais ce qui nous a finalement vraiment convaincus, c’est la compatibilité et la visibilité de TOTEM. Pour ne rien gâcher, nous avons maximisé notre EPD en obtenant plus de crédits BREEAM. ”
>
> — Nathalie Lebrun,
> Communications Officer chez Stabilame

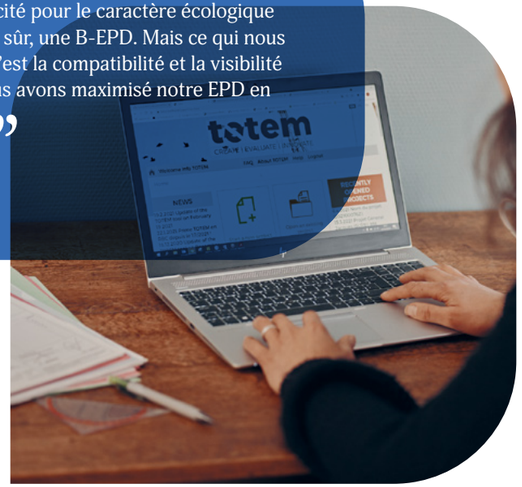

Les principales différences se situent aux étapes du cycle de vie A1-A3 (extraction des matières premières, transport et production) et A4 (transport de la centrale au site d’installation). En A4, l’EPD « béton prêt à l’emploi Fedbeton » prend en compte une distance de transport de 17 km, alors que l’hypothèse générique TOTEM, bien plus importante, est de 100 km. En fin de compte, l’utilisation du produit Fedbeton certifié par l’EPD réduit considérablement l’impact du transport du produit.

Ces résultats s'appliquent pour l'ensemble des matériaux de la construction. Nous avons obtenu ce résultat positif en ne remplaçant qu'un seul élément par un produit certifié EPD. Si pour le même élément de construction, plus de produits certifiés EPD sont disponibles, les différences entre les éléments de construction génériques et spécifiques seront encore plus grande. Les produits avec une EPD vous donneront un avantage évident.

5.5. Passeport pour les systèmes de certification des bâtiments

Les EPD sont une porte d’entrée pour les principaux systèmes de certification des bâtiments durables, tels que BREEAM, LEED et DGNB. En Belgique, TOTEM est reconnu comme conforme aux calculateurs « BREEAM International New Construction 2013 et 2016 » et « BREEAM International Refurbishment and Fit Out 2015 ».

En pratique, les crédits octroyés par ces systèmes de certification dépendent du nombre d’EPD disponibles et du nombre de points associés à chaque type de matériau. Pour LEED4 par exemple, des crédits sont accordés lorsqu’on dispose, au minimum, de 20 produits différents installés de manière permanente, accompagnés d’une EPD ou d’une ACV examinée de manière critique et provenant d’au moins cinq fabricants différents.

En revanche, pour BREEAM UK, des crédits sont octroyés lorsqu’au moins 20 points EPD sont obtenus, avec un maximum de quatre points pour chaque type de matériau (par exemple, bois, béton, etc.). Les EPD spécifiques aux fabricants et aux produits rapportent 1,5 point EPD. Les EPD spécifiques à un fabricant obtiennent 0,75 point EPD, et les EPD génériques 0,5 point EPD.

Dans le système de la DGNB, les EPD sont les critères privilégiés « ACV –emission-related environmental effects » et ENV2.1 « ACV – resource consumption ».

Les EPD constituent donc un choix judicieux pour les professionnels de la construction qui cherchent à décrocher des marchés publics écologiques. Les produits disposant d’une EPD vérifiée améliorent l’éligibilité des projets et leur donnent de meilleures chances de remporter les appels d’offres.

5.6. Intégrer l’écoconception tout au long du cycle de vie

L’EPD est le meilleur outil pour contextualiser l’impact environnemental de votre produit et identifier les pistes d’**amélioration** réalistes, y compris l’optimisation des processus de fabrication. Les résultats de l’ACV révèlent les points sensibles pour l’environnement, ce qui vous permet de savoir à quel niveau donner la priorité. Selon votre expert ACV, une analyse des points sensibles peut être programmée avec l’analyse du cycle de vie afin d’identifier les meilleures possibilités de réduire l’impact environnemental de votre produit. Il peut s’agir de :

Processus clés en amont de la chaîne de valeur :

- Cela implique d’analyser votre choix de matières premières. Posez-vous la question de savoir s’il existe d’autres (meilleurs) fournisseurs avec lesquels vous pourriez travailler. Pour le savoir, demandez une EPD et comparez les fournisseurs.
- Une autre question clé consiste à vous demander si vous pourriez utiliser une matière première alternative avec un impact environnemental moindre sans compromettre la qualité du produit.

ÉTUDE DE CAS

La production d'isolants XPS nécessite un agent d'expansion. Dans une étude ACV comparative, l'impact environnemental du XPS soufflé au HFC et au CO_2, basé sur des données spécifiques de l'entreprise, a été calculé et comparé à des données génériques. La figure ci-dessous montre que le XPS soufflé au CO_2 a un impact plus faible sur la plupart des indicateurs environnementaux par rapport au XPS soufflé au HFC. Logiquement, la production exclusive de XPS soufflé au CO_2 est recommandée pour réduire l'impact environnemental.

COMPARAISON DES ISOLATIONS XPS PAR TYPE D'AGENT GONFLANT

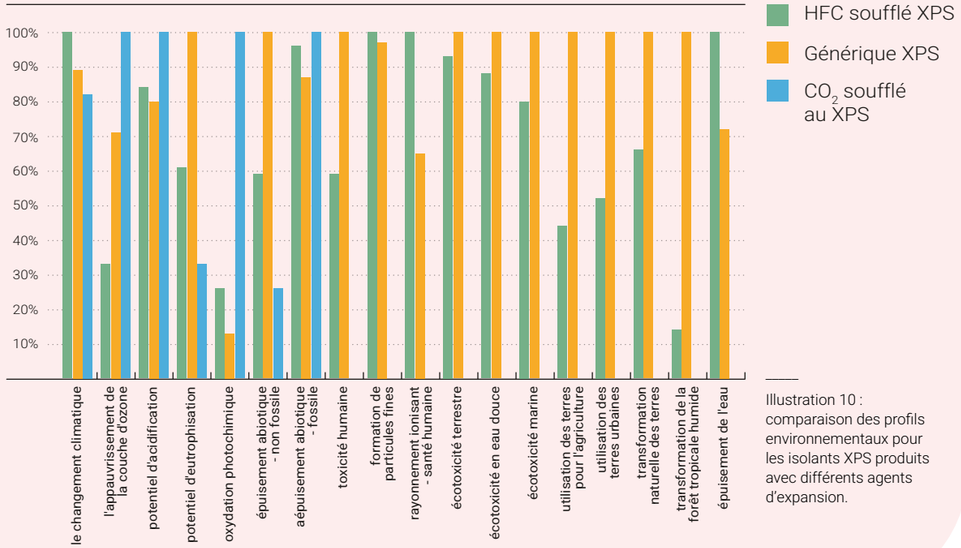

Illustration 10 : comparaison des profils environnementaux pour les isolants XPS produits avec différents agents d'expansion.

Impact sur le niveau de la production au sein de votre entreprise :

- Certains paramètres de production pourraient-ils être modifiés ? Pourriez-vous, par exemple, réviser la source d'électricité ou de carburant (énergie renouvelable au lieu de combustibles fossiles) ou améliorer le recyclage interne des déchets de production, etc. ? L'illustration 19 ci-dessous montre comment une consommation d'énergie différente peut avoir un impact radical sur l'impact environnemental (exprimé ici en coût environnemental).

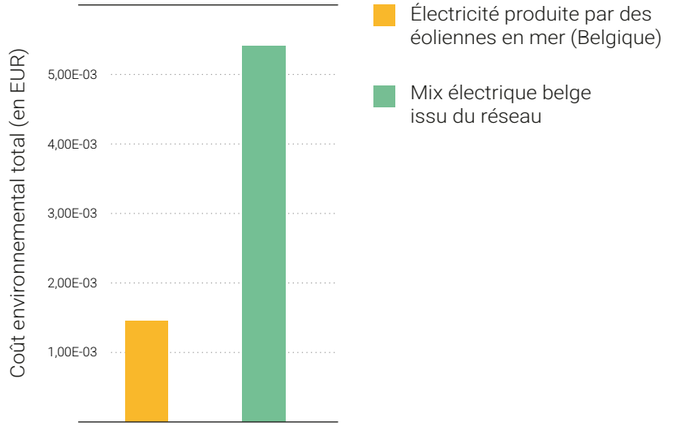

Illustration 11 : comparaison de l'impact environnemental entre différentes sources d'électricité (selon la méthode MMG)

CONSEIL : optez pour le « local ». Préférez des matières premières locales au lieu de les importer. Par exemple, utilisez la pierre bleue belge des Ardennes flamandes plutôt que celle provenant d'Inde ou de Chine.

Processus clés en aval de la chaîne de valeur.

Les processus en aval sont également influencés par les développements de produits et les directives d'installation :

- La conception des produits pourrait être modifiée afin d'accroître la circularité de l'installation (par exemple : systèmes d'emboîtement à « clic », démontage rapide, etc.).
- Les produits nécessitant de l'énergie pendant la phase d'utilisation pourraient, par exemple, être optimisés pour réduire la consommation d'énergie.
- Choisir un emballage plus écologique est judicieux lorsque le traitement des déchets d'emballage a un impact important sur l'environnement.

ÉTUDE DE CAS

Le fabricant du produit X réalise une étude ACV et constate que l'emballage, notamment les boîtes en plastique du produit final, a un impact considérable sur le profil environnemental global. En conséquence, il décide de réutiliser les boîtes en plastique plutôt que de les jeter après une seule utilisation. Désormais, les boîtes sont renvoyées à l'usine pour être réutilisées une fois le produit livré. Une estimation approximative montre que ces boîtes peuvent être réutilisées au moins cinq fois. L'illustration 12 compare l'impact environnemental des deux scénarios, y compris le transport supplémentaire dû à la réutilisation.

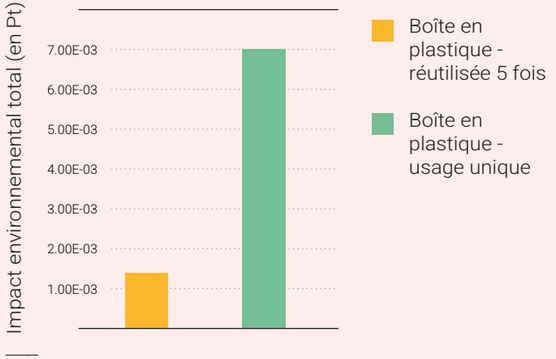

Illustration 12 : Comparaison du profil environnemental des emballages de produits en plastique, usage unique (orange) et réutilisation (bleu) (selon la méthode EN15804:2012+A2:2019)

« L'architecture doit être entièrement repensée pour protéger notre planète et faire face à la croissance rapide de la population. Les principes de l'économie circulaire sont un moyen essentiel de faire coïncider nécessité écologique et réalité économique. Notre système mural offre des murs intérieurs flexibles et circulaires. L'analyse du cycle de vie (ACV) et le calcul du coût du cycle de vie (CCV) nous aident à prouver aux clients que notre produit a un impact durable à long terme. Lorsque des décisions doivent être prises en matière d'économie circulaire dans l'environnement bâti, nous sommes convaincus que l'ACV et le CCV sont indispensables. »

— Chris Van de Voorde,
fondateur de JuuNoo

- Le choix des matières premières a également une incidence sur le traitement des déchets en fin de vie. La sélection de matériaux à fort taux de recyclage est bénéfique pour l'environnement et pour votre budget.
- Le lieu de production influe également sur l'impact du transport des matières premières et du transport vers le client.

ÉTUDE DE CAS

Le fabricant du produit Y réalise une étude ACV et constate que l'emballage du produit final a un impact significatif sur le profil environnemental global. Sur la base de ce résultat, il décide de passer d'un film d'emballage en plastique pesant 0,2 kg par produit à du carton ondulé pesant 0,8 kg par produit. Malgré ce nouveau poids plus élevé, l'impact environnemental global est plus faible.

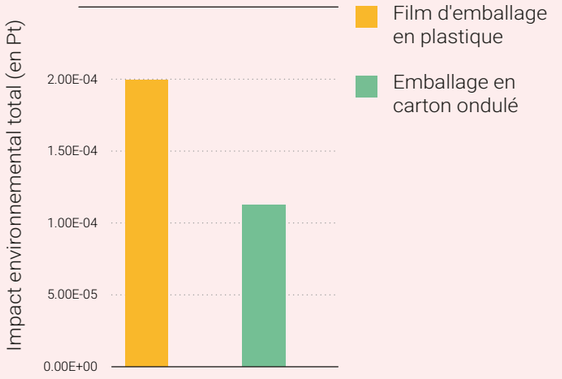

Illustration 13 : comparaison des profils environnementaux des emballages de produits en plastique et en carton (selon la méthode EN-15804:2012+A2:2019)

ÉTUDE DE CAS

Sur la base d'une étude ACV pour le produit Z, une analyse de sensibilité a été réalisée sur les distances de transport, respectivement vers l'usine et le client. Les résultats ont montré que le transport routier sur 300 km avait un impact significatif sur le changement climatique. À l'inverse, le transport fluvial présentait une augmentation négligeable. Conséquence ? L'entreprise a judicieusement décidé d'abandonner le camion au profit du bateau !

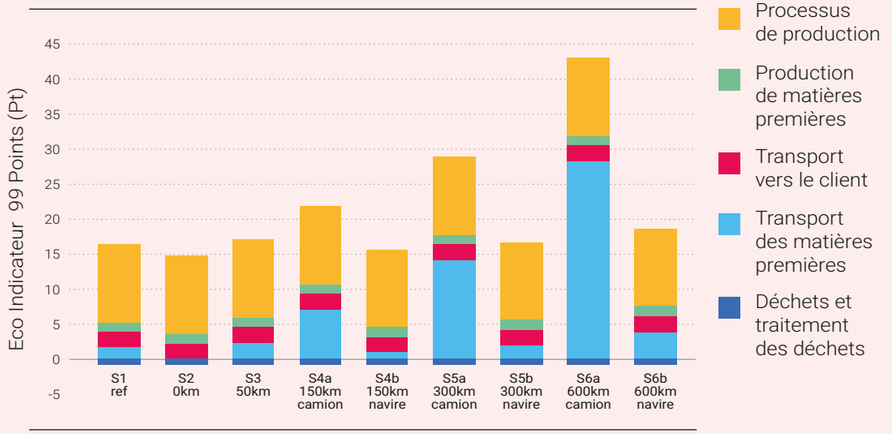

Illustration 14 : comparaison des scénarios de transport en termes de matières premières (vers l'usine) et de produits finis (vers le site de construction) (Eco-Indicateur 99)

5.7. Adopter la réduction des coûts

Les avantages d'une EPD ne se limitent pas à une meilleure image de marque et à un secteur de la construction plus écologique. La prise de conscience de l'impact environnemental tout au long de la chaîne de valeur génère souvent des processus **plus efficaces**, une **réduction des coûts** (par exemple, parce que moins d'énergie ou de matières premières sont nécessaires) et une empreinte carbone plus propre.

5.8. Un indicateur adapté au rapport de durabilité

Les ACV et les EPD contribuent aux indicateurs clés de performance (ICP) spécifiques à la durabilité. Des facteurs comme le réchauffement climatique, les déchets, le contenu recyclé, etc. peuvent tous être contrôlés, évalués et mis à jour dans un rapport annuel sur la durabilité. Les **rapports de durabilité**, en raison de leur accessibilité, permettent aux clients potentiels de se faire une idée de votre engagement en faveur d'un avenir durable. C'est pourquoi l'intégration des EPD doit être considérée comme un outil pratique de contrôle interne et un instrument essentiel pour votre image de marque.

ÉTUDE DE CAS

Le fabricant du produit Z réalise une étude ACV. Celle-ci révèle que la consommation d'électricité pendant le processus de production a un impact considérable sur le profil environnemental global. Cela l'incite à investir dans une nouvelle technologie qui récupère la chaleur émise pendant la production pour générer de l'électricité. La consommation du réseau électrique diminue de 20 % et l'impact du produit sur le réchauffement climatique se réduit de 15 %. Grâce à un investissement de 10 000 euros dans une unité de récupération de chaleur et à une économie annuelle de 5 000 euros sur la facture d'électricité, le fabricant peut se réjouir, deux ans plus tard, de la réduction de ses coûts de production.

> « Nous avons observé un net regain d'intérêt pour les EPD sur le marché. Nos B-EPD sont élaborées au niveau des sites de production et reprennent des données spécifiques et concrètes, ce qui apporte une valeur ajoutée absolue. Cela nous permet de communiquer clairement sur les objectifs de durabilité de notre groupe en nous basant sur des faits et des chiffres, particulièrement en ce qui concerne le climat. »
>
> — Frederick Gheysen,
> H&E Affairs and Certification Coordinator
> chez Recticel Insulation

Les fabricants adoptent des approches diverses pour intégrer les EPD et les ACV dans leurs rapports de durabilité. Les différents exemples de marques ci-dessous doivent être envisagés comme une source d'inspiration pour savoir comment vous pouvez les utiliser à votre avantage.

BETTER ECO-UNDERSTANDING OF OUR PRODUCTS

Imagine buying a product and understanding at a glance its environmental impact — and then being able to easily compare that impact with other products in the market.
This is the ambition behind our new Eco-Design tool which will help our teams and our customers make informed choices about insulation solutions.
For more than a decade we have analysed the environmental impact of our products and systems based on Life Cycle Assessment, and produced documents known as Environmental Product Declarations or EPDs. These EPDs reveal the environmental impact of our products at every stage of their life — from the sourcing of raw materials, manufacture, packaging, distribution, use in buildings and ultimate disposal. With data from our EPDs, our new tool uses the principle of shadow pricing to sum up the environmental impact of our products across their entire life cycle in one simple measure — euros. Shadow pricing attaches a price to something that is not often quantified financially, for example, the social cost of replacing a city park in terms of community or value to children's play. Our tool will put a shadow price on environmental indicators — such as global warming potential, acidification and resources used — which are influenced by aspects of the product's life cycle. The tool will be adaptable to incorporate other aspects such as health-related issues or product content. Our aim is to start testing a pilot model in early 2021.

Illustration 15 : extrait de Insulation Matter: 2020 Annual Review par KNAUF ↑
Illustration 16 : extrait de Kingspan →
Illustration 17 : extrait du rapport de développement durable2019 d'Assa Abloy ↓

ASSA ABLOY supports the intention of SDG 9 on resilient infrastructure, inclusive and sustainable industrialization and innovation by systematically exploring ways to reduce production materials, optimizing product components and streamline production as well as transport methods. The Sustainability Compass is integrated into ASSA BALOY's product iinnovation process, organically embedding sustainable design into the development of new products. During 2019 the overall energy consumption decreased with 4% and the proportion of energy sourced from renewable resources increased from 11.9% to 12.3%. The Group has Environmental Product Declarations (EPD) from all major product groups, representing about a third of the Group's total sales. 88% of the Group's product managers have received training regarding the use of the Compass. During 2019 we invested SEK 3.6 BSEK in R&D and we have some 2800 R&D engineers.

Progress indicator: Sustainablility Compass.

HISTORICAL ACHIEVEMENTS & ONGOING ACTIVITIES

- *The company's products have a long life cycle and minimal maintenance requirements.*
- *In 2002, Kingspan Insulation became the first insulation manufacturer, and the third manufacturer from any sector, to undertake a BRE certified Life Cycle Assessment (LCA). Kingspan Insulation has maintained continuous certification of its Therma™ range since then.*
- *LCAs, certified by BRE Certification to the 2008 BRE Environmental Profiling Methodology, have been completed for the vast majority of the company's Kooltherm®, KoolDuct® and Therma™ insulation products, manufactured at Pembridge and Selby. All products profiled received a certified BRE 2008 Green Guide Summary Rating of A+ or A.*
- *The company has been successful in persuading some of its suppliers to produce independent LCA data for its raw materials.*
- *Information about the impacts of manufacture and product safety datasheets are available to customers on request.*
- *Use of recycled aluminium facings for boards has been explored but proved unviable as the performance was of insufficient quality.*
- *Research and testing has been carried out to increase the proportion of renewable materials in products. The use of a polyol derived from cashew nut oil was investigated. However, a Life Cycle Assessment of the polyol showed it to have higher environmental impact than that which it would replace, so it was not progressed. A by-product from paper manufacturing was also investigated as a replacement raw material. Whilst it held promise, the supplier was not willing / able to commit the capital to manufacture in sufficient scale.*

As the global leader in access solutions, ASSA ABLOY is contributing to SDG 11 on making cities and human settlements inclusive, safe, resilient by offering sustainable products and services related to openings and entrance automation solutions. At the end of 2019, ASSA ABLOY had EPDs from all major product groups, which contribute points towards higher ratings in global green building certifications such as LEED and BREEAM. All new products are required to be developed using the Sustainability Compass, which focuses on optimising the environmental footprint during the whole product lifecycle.

Progress indicator: Sustainablility Compass and Product Specific EPDs.

5.9. Analyse des points sensibles

Brièvement évoquées ci-dessus, les B-EPD fournissent des informations essentielles sur la performance environnementale globale de votre produit, y compris ses forces et ses faiblesses. Contrairement à une approche fragmentaire, une B-EPD évalue la vie de votre produit, du berceau à la tombe, ce qui vous permet d'identifier les éléments sensibles sur l'ensemble du processus.

> “ Nos membres fabricants utilisent notre EPD sectorielle pour optimiser leur profil environnemental. Les résultats de l'EPD ont identifié les points sensibles et leur permettent de comparer le profil environnemental de leur entreprise avec l'EPD collective du secteur. ”
>
> — Laurie Dufourni,
> Sustainable Building Officer à la Fédération Belge de la Brique.

La figure et le tableau ci-dessous présentent le profil environnemental et l'analyse des points sensibles des matériaux de construction spécifiques. Il est clair que les phases de production et d'utilisation contribuent le plus fortement à l'impact environnemental global. Une étude ACV permet d'aller à la racine du problème, d'identifier exactement les matériaux ou les processus qui ont le plus d'impact sur l'environnement. Votre entreprise peut ainsi apporter des améliorations là où elles sont les plus importantes.

PROFIL ENVIRONNEMENTAL D'UN MATÉRIAU DE CONSTRUCTION SPÉCIFIQUE

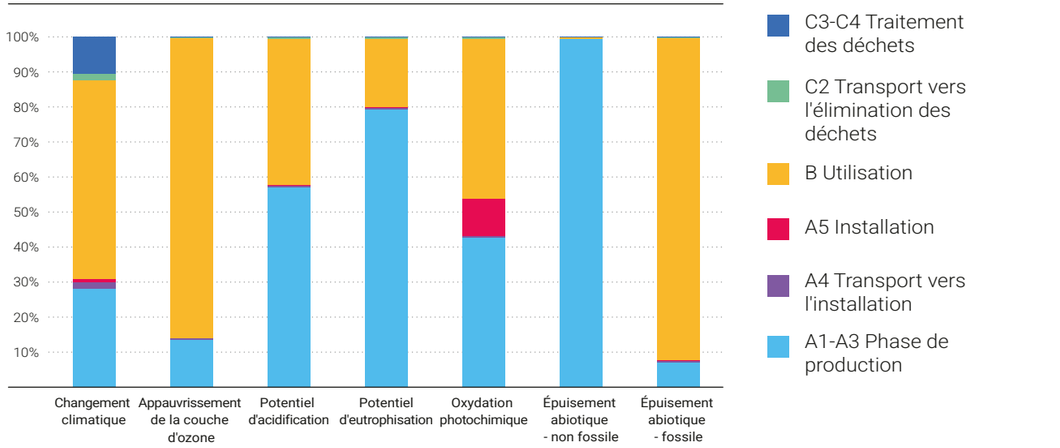

Catégorie d'impact		Changement climatique	Appauvrissement de la couche d'ozone	Potentiel d'acidification	Potentiel d'eutrophisation	Oxydation photochimique	Épuisement abiotique - non fossile	Épuisement abiotique - fossile
		kg CO_2 eq	kg CFC-11 eq	kg SO_2 eq	kg PO_4^{---} eq	kg C_2H_4	kg Sb eq	MJ, net cal
Phase de production	A1-3	28,17%	13,63%	57,06%	79,43%	42,76%	99,55%	7,16%
Transport vers l'installation	A4	1,80%	0,36%	0,50%	0,37%	0,42%	0,06%	0,41%
Installation	A5	1,05%	0,16%	0,22%	0,20%	10,61%	0,05%	0,20%
Phase d'utilisation (20 ans)	B6	56,83%	85,53%	41,74%	19,57%	45,81%	0,24%	91,86%
Transport vers le traitement des déchets	C2	1,67%	0,31%	0,41%	0,35%	0,35%	0,10%	0,37%
Traitement des déchets	C3	10,49%	0,01%	0,06%	0,08%	0,05%	0,00%	0,01%
Total		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Contribution > 50 % : Extrêmement important, impact élevé

25 % < contribution ≤ 50 % : très important, impact considérable

10 % < contribution ≤ 25 % : relativement important, impact moyen

2,5 % < Contribution ≤ 10 % : faible importance, impact mineur

Contribution < 2,5 % : Pas important, impact négligeable

Illustration 18 : analyse des points sensibles du profil environnemental d'un matériau de construction spécifique

5.10. (E-)outils

Les EPD sont très polyvalentes et peuvent être utilisées pour diverses raisons et pour atteindre différents objectifs. Un expert ACV peut, par exemple, effectuer une analyse approfondie, puis comparer votre produit à un produit concurrent, à une solution de construction alternative ou aux données génériques disponibles dans TOTEM. L'analyse elle-même peut être consignée dans un rapport, où elle constitue non seulement une excellente source de données, mais peut également conduire à une interprétation qui résout un obstacle ou un problème spécifique.

Une autre solution consiste à créer des outils pour votre entreprise, qu'il s'agisse d'un outil en ligne ou d'un tableur Excel. L'objectif est de renforcer l'accessibilité, en particulier pour les non-initiés à l' ACV. Les outils basés sur les EPD sont conçus en fonction de l'utilisateur moyen afin qu'il puisse effectuer des analyses sans toujours devoir compter sur l'aide d'un expert ACV. Les utilisateurs d'EPD gagnent ainsi en indépendance et travailleront avec plus d'aisance sur l'environnement écologique du bâti.

De plus, les outils créés sur la base des EPD peuvent être personnalisés pour répondre aux besoins et à l'identité unique de votre entreprise. Les outils ACV peuvent être configurés par l'utilisateur pour modifier la composition du produit (le mélange de matières premières, les distances de transport, etc.) Cette approche est pertinente pour l'éco-conception des produits, mais facilite aussi nettement la création d'une EPD pour un produit différent, puisque l'outil contient tous les éléments constitutifs de la déclaration initiale. Les fabricants et les architectes, soucieux d'équilibrer leur dépendance à l'égard des experts externes, devraient consulter un expert ACV pour connaître leurs meilleures options.

Le développement d'un tel outil implique évidemment un investissement important. Mais, à long terme, il offre une plus grande flexibilité, une plus grande indépendance et réduit les coûts associés à la création de nouvelles EPD pour une gamme de produits.

6. CONCLUSION

Qu'est-ce qu'une B-EPD ? **Une B-EPD est une déclaration environnementale de produit basée sur le programme EPD belge**. En bref, c'est un document qui contient des informations pertinentes sur les impacts environnementaux d'un produit. Les B-EPD sont toujours vérifiées par une tierce partie et enregistrées dans la base de données EPD du SPF Santé.

Créer une B-EPD pour vos produits, c'est d'une part, profiter d'une multitude d'opportunités pour créer de la valeur pour l'entreprise, en interne comme en externe. Les connaissances acquises sur la performance environnementale de votre produit peuvent être utilisées pour appliquer l'écoconception de la création à la fin de vie de votre produit afin qu'il soit plus durable. En identifiant et en traitant les zones sensibles pour l'environnement, vous pouvez **améliorer l'efficacité de la production** et potentiellement réduire vos coûts.

« L'analyses du cycle de vie (ACV) est sur les rails depuis plusieurs années déjà. Vu sa croissance rapide, le moment est idéal pour préparer votre entreprise à embarquer. Pourquoi ? Simplement parce que le contexte n'a jamais été aussi stable. Avec l'intégration du marquage CE et la déclaration de performance, l'évaluation quantifiée de l'impact environnemental des produits de construction est le meilleur moyen d'évaluer les alternatives de conception et d'inclure des impacts qui pourraient autrement passer inaperçus. L'ACV reste une estimation, mais elle est transparente et étayée par la science, ce qui en fait une bonne mesure. Même si l'ACV n'est pas bon marché, elle met en avant l'atout le plus important, celui qui se trouve dans votre propre entreprise. Elle vous donne aussi un aperçu crucial de vos processus afin que vous puissiez évoluer en tant qu'entreprise. Elle permet d'identifier les impacts cachés qui peuvent être optimisés et donc souvent mener à des réductions de coûts. Elle constitue également un levier pour vous positionner sur le marché. Et puis, elle vous donne la possibilité de renforcer votre image d'entreprise engagée et soucieuse de l'environnement. »

— Dieter De Lathauwer,
Coordinateur du programme B-EPD du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Les EPD peuvent, d'autre part, être utilisées pour **différencier votre marque** de la concurrence et renforcer votre image. Les EPD permettent aux clients de savoir que l'engagement de votre entreprise en faveur de la durabilité est authentique. Du développement de l'image aux campagnes de marketing, elles **améliorent la visibilité des produits**. La compatibilité avec TOTEM, le principal outil en ligne belge d'analyse de la performance environnementale des bâtiments et des éléments de construction, met vos produits B-EPD en valeur auprès de la communauté de la construction écologique et améliore leur accessibilité. Simultanément, les B-EPD mettent votre marque dans la course au BREEAM et à d'autres systèmes internationaux de certification durable, ce qui la rend éligible aux marchés publics durables. C'est la référence par excellence pour assurer l'avenir de votre production.

Les entreprises désireuses de créer des EPD et de profiter des avantages qui en découlent auront besoin de l'expertise d'un expert ACV. Il vous accompagnera tout au long du processus afin que votre EPD corresponde à votre produit et à la stratégie de durabilité de votre entreprise. Dès que vous aurez suivi l'entièreté du processus une première fois et que vous aurez passé les différentes phases d'apprentissage, les tentatives suivantes seront plus rapides, plus faciles et plus naturelles.

Les EPD sont la **voie à suivre**. Consultez le site www.b-epd.be pour plus d'informations et n'hésitez pas à envoyer un e-mail à epd@health.fgov.be si vous avez des questions.

Bonne chance !

COLOFON

Publication du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Auteurs : Arthur De Jaegher, Carolin Spirinckx, Lisa Damen et Luc Plancke (VITO),
Dieter De Lathauwer et Jona De Leye (SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement)
Révision du texte : Lisa Wastiels et Laetitia Delem (CSTC)
Date : Janvier 2022
Ed. resp. : Tom Auwers, Avenue Galilée 2, 1210 Bruxelles
Dépôt légal : D/2021/2196/29

Bien que ce guide ait été rédigé avec le plus grand soin, nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'inexactitudes.
Gardez à l'esprit que certaines informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'évoluer: consultez le site **www.b-epd.be** pour connaître les dernières mises à jour.

Opérateur du programme B-EPD
Service public fédéral Santé publique,
Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Av. Galilée 5/2, 1210 Bruxelles

www.b-epd.be
epd@health.fgov.be

B-EPD .BE

service public fédéral
Santé publique,
Sécurité de la Chaîne alimentaire
et Environnement

.be